



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

SEANCE CONSTITUTIVE de la LEGISLATURE 2012 – 2016
Lundi, 25 juin 2012 à 20h00 au collège

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination du bureau du Conseil général
3. Nomination des commissions et délégations
4. Divers

Le doyen de l'assemblée, Jean-Louis Collin, ouvre la séance et remercie les nouveaux élus et élues pour leur engagement en faveur de la commune.

1. Appel

Conseil général

Présents : 15 membres : Collin Jean-Louis, Porret Daniel, Burgat Eric, Götsch Daniel, Vuillermet Yves, Burgat Pierre-Alain, Jeannotat-Grandola Anne-Sophie, Cirstea Adrian, Guillaume Patrick, Vuillermet Yann, Cornu Thierry, Gagnepain Laurence, Jeanmonod Yves, Muster Carine, Kreis Marika

Conseil communal

Présent : 3 membres Vuillermet Stéphane, Raymondaz Christian, Perrin Olivier

Administration : Burgat Christine

2. Nomination du bureau du Conseil Général

Jean-Louis Collin procède ensuite à la nomination du bureau du Conseil général.

Sont élus à l'unanimité :

Président : Daniel Götsch
Vice-président : Yves Vuillermet
Secrétaire : Carine Muster

Secrétaire adjoint : Daniel Porret
Questeurs : Kreis Marika
Yves Jeanmonod

Jean-Louis Collin cède sa place et passe la parole au nouveau président du Conseil Général.

Daniel Götsch remercie les membres du Conseil général pour leur engagement.

Avant de passer au point 3 de l'ordre du jour, Pierre-Alain Burgat propose que chaque membre se présente brièvement. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

3. Nomination des commissions et délégations

Daniel Götsch procède ensuite à la nomination des différentes commissions dont vous trouverez la liste annexée. Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

L'administratrice demande que les commissions lui communiquent la composition de leur bureau jusqu'au 30 juin 2012. Cette demande ne suscite aucune discussion.

4. Divers

Daniel Götsch propose d'installer une séance de préparation avant chaque assemblée du Conseil général. Cette séance serait publique et aurait lieu la semaine précédente la séance du Conseil général. Elle serait informelle et la participation resterait facultative. Daniel Götsch espère par ce moyen d'intéresser la population aux affaires communales. La plupart des membres sont d'avis que cette séance ne doit pas être publique, car le Conseil général, élu par le peuple, représente la population.

Daniel Porret est d'avis que ce projet sera difficilement réalisable, mais encourage les membres du Conseil général à communiquer par courriel ou de se documenter sur Internet.

Anne-Sophie Jeannotat-Grandola propose d'ajouter le point « Rapport des commissions » à l'ordre du jour de chaque future séance du Conseil général.

Cette proposition est acceptée à la majorité.

La proposition d'une séance de préparation publique est rejetée à l'unanimité.

La proposition de faire un essai avec une séance de préparation destinée uniquement aux membres du Conseil général est acceptée par 11 oui, 2 non et 1 abstention.

Daniel Porret rappelle que le Conseil général aura de grandes décisions à prendre lors de cette nouvelle législature.

Eric Burgat propose de nommer des groupes de travail pour l'étude des dossiers importants. Il est d'avis que lors de la précédente législature, le Conseil communal n'a pas toujours fourni des rapports complets, notamment dans la demande de crédit concernant la construction du trottoir.

Pierre-Alain Burgat constate que la nouvelle équipe de voyers a fourni un travail considérable et apprécié depuis son engagement. Le choix de répartir le poste entre plusieurs personnes s'est avéré judicieux.


Fin de la séance : 21h20

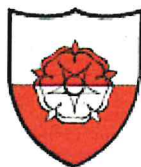
Montalchez, le 30 juin 2012/cb

Le président :
Daniel Götsch



L'administratrice :
Christine Burgat





COMMISSIONS 2012 - 2016 du Conseil général

Commission financière :
4 membres du Conseil général

Yves Vuillermet
Eric Burgat
Daniel Götsch
Jean-Louis Collin

Président
Vice-président
Secrétaire

**Commission des naturalisations et
des agrégations :**
5 membres du Conseil général

Patrick Guillaume
Yann Vuillermet
Daniel Porret
Jean-Louis Collin
Marika Kreis

Président
Vice-président
Secrétaire

Cercle scolaire régional :
Conseil régional :
2 membres

Daniel Porret
Pierre-Alain Burgat

Commission du feu :
5 membres choisis dans les
milieux compétents

Yves Jeanmonod
Louis Porret
Patrick Guillaume
Yann Vuillermet
Adrian Cirstea

Président
Vice-président
Secrétaire

Syndicat du feu de la Béroche :
Conseil intercommunal :
2 membres nommés par le Conseil général

Jean-Louis Collin
Eric Burgat

Commission salubrité publique :
3 membres du Conseil général et
1 membre du Conseil communal

Pierre-Alain Burgat
Thierry Cornu
Anne-Sophie Jeannotat-Grandola
Vuillermet Stéphane

Président
Vice-président
Secrétaire
Conseil communal

Commission d'urbanisme :

4 membres choisis dans les milieux compétents

Anne-Sophie Jeannotat-Grandola Présidente
Carine Muster Vice-présidente
Marika Kreis secrétaire
Daniel Porret

Commission de l'énergie :

3 membres

Laurence Gagnepain Présidente
Patrick Guillaume Vice-président
Carine Muster

SEHB, Conseil intercommunal

2 représentants par commune, dont 1 nommé par le Conseil général et le 2^{ème} par et au sein du Conseil communal

Raymondaz Christian Conseil communal
Yves Jeanmonod

Commission générale home de La Fontanette :

2 membres

Arlette Vuillermet
Jean-Louis Collin

Conseil général de paroisse :

4 membres du Conseil général

Eric Burgat
Yves Vuillermet
Thierry Cornu
Daniel Götsch

Centre de secours Littoral-Ouest :

1 conseiller communal et le président de la commission du Feu avec voix consultative

Stéphane Vuillermet Conseil communal
à définir

Commission de la Bibliothèque :

1 Conseiller communal et 1 membre nommé par le Conseil communal

Olivier Perrin Conseil communal
Anne-Sophie Jeannotat-Grandola

RUN : association la Béroche**Assemblée générale**

2 Conseillers généraux et
1 Conseiller communal

Laurence Gagnepain
Yves Jeanmonod
Christian Raymondaz Conseil communal



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 1 OCTOBRE 2012
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai et du 25 juin 2012.
3. Demande de crédit pour la réfection de l'horloge du Collège.
4. Information du Conseil communal.
5. Rapport des commissions.
6. Divers.

1. Appel

Présents : Pierre-Alain Burgat, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, Jeannotat-Grandola Anne-Sophie, Muster Carine, Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés : Eric Burgat, Cirstea Adrian

Absents : Marika Kreis

Présence de la presse de la Béroche en la personne de M. Bernard Renevey.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 21 mai et du 25 juin 2012

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour la réfection de l'horloge du Collège

Pas de lecture du rapport reçu avec les différentes variantes. Une explication succincte par le président des variantes proposées : mécanique, électrique pour l'horloge ou électronique.

Explication par Olivier Perrin : le système ne sera plus utilisé, mais conservé. Entreprise MHM horlogerie à Cortaillod.

Explication historique de l'horloge par P-A Burgat. Soulèvement de la question :
Doit-on garder ou enlever le mouvement ?

L'horloge fait partie du patrimoine de la commune avec un fonctionnement le 1^{er} août, qui n'a pas eu lieu cette année dû au battant défectueux pour sonner (devis à demander) et avec un marteau déclenché par électronique dans les années futures...

Daniel Porret est d'avis de voter la variante 3 avec la garantie de garder le vieux fonctionnement.

Donc :

1. Choisir la variante 3
2. Demande d'un devis par la commune pour l'utilisation du battant pour sonner le 1^{er} août (si montant < 5'000.- => conseil communal prend la décision, si montant > 5'000.-, conseil communal passe devant le conseil général)
3. Garder pour le patrimoine.

L'arrete a été lu et accepté.

4. Information du Conseil communal

Comité école

Le collège des Cerisiers accueille des enfants de 7 communes. Afin de faire vivre l'école du village, un comité doit être créé. Cette séance est agendé au 24 octobre 2012 à 20h. Un tout ménage sera distribué.

1^{er} août 2012

Le Conseil communal remercie pour le bon déroulement de cette fête.

Swisscom

Le 9 août 2012, la commune a demandé une offre pour la pose de la fibre optique avec modification du fil en cuivre pour de la fibre jusqu'à la case. Un préavis est favorable pour l'offre chiffrée avec la possibilité d'exécuter les travaux en 2014-2015. La liaison sera en fonction du nombre d'abonnés. A Fresens, un ordre de grandeur de 55'000.- a coûté à la commune pour la pose de la fibre optique. Par la signature, Swisscom demande un acompte.

Proposition : organisation d'une séance le plus rapidement possible avec un technicien Swisscom pour répondre aux questions. A organiser par le conseil communal.

5. Rapport des commissions

Commissions du feu

Séance au centre de secours de Cortaillod pour la votation du budget 2013. Il va y avoir beaucoup de changement entre les pompiers professionnels (SIS) et le centre de secours. Ce dernier change de nom et se nomme dorénavant « Centre de renfort ».

Décisions politiques pas simples : POL 2009, ce qui correspond à 4 secteurs. Le prix pour les pompiers doit coûter la même chose dans chaque commune.

6. Divers

Trottoir

Bureau d'ingénieur Mauler SA. Plan chez le géomètre pour l'enquête public (30j) et au SAT (env. 6sem).

Rémunération du Conseil communal

De l'avis du conseil général, le salaire des conseillers communaux devraient être un peu plus élevés. Suite aux discussions, un tableau avec le salaire des conseillers communaux de Montalchez, ainsi que de diverses communes sera présenté à la prochaine assemblée. Cette décision a été acceptée avec 10 oui et une abstention.

Conseil communal

Le conseil général a renouvelé son offre d'aide pour le conseil communal, déjà mentionné dans le PV du 25.6.2012. Ne pas oublier que le Conseil communal est représenté par 3 personnes et non 5.

Daniel Porret demande des nouvelles concernant les travaux pour le tuyau du réservoir, ainsi que du projet pour la réfection du réservoir en lui-même. Projet dirigé par le bureau d'ingénieur Mauler SA qui doit fournir un rapport final au plus vite. Daniel demande également concernant la fusion Béroche. C'est à la commune de Gorgier de relancer le groupe de travail, donc en attente.

Yves Vuillermont prend la parole et demande à l'assemblée au vu de l'incendie du Temple de St-Aubin, si la possibilité de chiffrer les travaux à exécuter pour protéger la maison de Commune étant donné qu'elle abrite également des élèves pendant la journée.

Un remerciement général a été fait au Conseil communal pour les feux d'artifices du 1^{er} août 2012. MERCI.

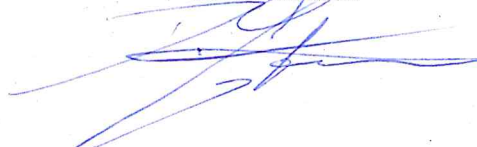
Fin de la séance : 21h10

Montalchez, le 7 novembre 2012

Au nom du Conseil général

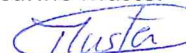
Le président:

Daniel Götsch



Le secrétaire

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 10 DECEMBRE 2012
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012
3. Budget 2013
4. Information du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)
7. Divers

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Cirstea Adrian, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, , Marika Kreis, Muster Carine, Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés : Jeannotat-Grandola Anne-Sophie

Absents :

Présence de la presse de la Béroche en la personne de M. Lucien Weber.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Budget 2013

Le budget 2013 a été vu lors d'une séance entre le conseil communal et la commission financière.

N°2 Enseignement et formation

Le conseil communal a expliqué que la commune subit une augmentation de la charge scolaire par l'augmentation de la fréquentation des élèves (1 fini, 8 nouveaux) ce qui fait une augmentation de 17% pour une petite commune comme la notre. 1/5 de la population va à l'école pour un coût de 8'010.-/élève, ce qui donne une charge financière de 12.3% en plus par rapport à l'année dernière. Ceci est également dû au cercle scolaire regroupant le budget de 7 communes pour le collège des Cerisiers.

N°309.318.04 Bibliothèque intercommunale

La bibliothèque est dorénavant accessible à toute la population.

N°390.314.00 Eglises

Le montant est prévu pour la rénovation du temple de St-Aubin. Cette réserve est faite par toutes les communes.

N°540.365.00 Crèche

Ce montant est une estimation, car le prix des crèches a augmenté. Il est difficile d'estimer car la part est en fonction du montant des parents.

N°720.436.00 Rétrocession VADEC « au sac »

Le montant est lié au tonnage que la commune apporte. C'est une ristourne de la taxe au sac. La population fait attention au remplissage des sacs depuis l'introduction de la taxe au sac, d'où la différence avec 2011.

N°81 Sylviculture

Chaque année, la commune souhaite que le domaine forestier s'autofinance. Malheureusement, cette année, ce ne sera pas le cas, car le marché du bois est dépendant du marché. Et il est très difficile.

N°921.462.00 Péréquation horizontale

Va-t-on réellement toucher ce montant ? normalement oui car la péréquation horizontale est plus précise que la péréquation verticale.

Le conseil communal nous présente le budget le plus pessimiste possible, mais va-t-on retomber sur nos pieds à la fin de l'année 2013 ? le conseil communal préfère présenter un budget plus proche de l'équilibre que celui-ci, mais ce budget est un budget de fonctionnement dû à l'excédent de charge. Les communes subissent de plus en plus du Canton.

Le budget de fonctionnement se présente comme suit :

| | |
|---------------------|------------------|
| Charges | CHF 988'925.45.- |
| Revenus | CHF 790'805.00.- |
| Excédent de charges | CHF 198'120.45.- |

Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2013

Le président Daniel Götsch lit l'arrêté et procède au vote.

Le budget est accepté à l'unanimité.

4. Information du Conseil communal

Swisscom

Lors de la séance avec Swisscom, le technicien a expliqué que la ligne jusqu'au Prises n'est pas posée dans une gaine, mais directement enterrée, ce qui complique la pose de la fibre jusqu'aux Prises.

Mise en conformité de l'eau potable

Une séance avec le bureau Mauler a eu lieu et un rapport final sera présenté au conseil général au printemps 2013 afin d'en discuter lors de la séance du conseil général du printemps 2013.

Horloge du collège

Les travaux sur l'horloge du collège ont lieu dès le 12 décembre 2012. Le conseil communal va demander plus de précision le vendredi 14 décembre 2012 quant à la demande du conseil général pour l'utilisation manuelle de la cloche lors d'événements villageois.

Trottoir reliant le quartier des Près Junier au village

La mise à l'enquête public est en cours, ainsi que la demande des offres auprès des entreprises. Soumission sur invitation. L'adjudication sera faite la quatrième semaine de janvier 2013, avec début des travaux en mars 2013. Le conseil communal a demandé au conseil général si deux personnes pouvaient les aider dans le suivi du projet. Carine Muster et Daniel Porret se sont proposés et ont été acceptés.

5. Rapport des commissions

Commissions du feu

Suite à la demande d'Yves Vuillermet quant à la protection incendie de la maison communale, la commission du feu s'est renseignée auprès de l'ECAP.

Elle n'est pas obligatoire, car il y a moins de 20 élèves dans la classe et qu'ils n'y passent pas la nuit. L'école n'est pas en infraction avec les normes de feu.

Au cas où la commune souhaite faire des travaux, tels que détection incendie, l'ECAP subventionne à raison de 25% tous travaux entrepris.

Yves Jeanmonod doit encore vérifier si la maison est protégée ou non contre l'incendie.

6. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)

Une votation a été proposée et acceptée à l'unanimité pour ce sujet afin de discuter de ce point à huit clos. M. Weber a eu l'aimable gentillesse de s'absenter durant la discussion.

Un PV a été établi et annexé à celui-ci.

7. Divers

Rémunération du Conseil communal

De l'avis du conseil général, le salaire des conseillers communaux devraient être mis à l'ordre du jour du prochain conseil général.

Eclairage public dans quartier Prés Junier

Le conseil communal a expliqué que la commune paie un forfait pour l'électricité et que les candélabres sont liés à l'éclairage naturel.

Une verrée est offerte pour fêter les fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et Bonne Année 2013 !

Fin de la séance : 21h50

Montalchez, le 29 décembre 2012

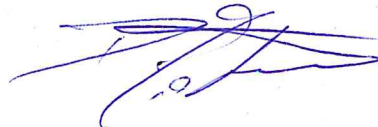
Au nom du Conseil général

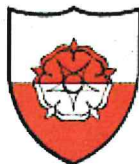
Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 10 DECEMBRE 2012
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012
3. Budget 2013
4. Information du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. **Jean-Daniel Porret (PV en annexe)**
7. Divers

6. Jean-Daniel Porret

Ce sujet fait l'objet d'un PV annexe, car le conseil général a voté pour que la discussion aie lieu à huit clos (cf. PV séance du 10 décembre 2012).

Une discussion a débuté pour résoudre deux axes concernant la hoirie Jean-Claude Porret. Les ruines dans le village suite à l'incendie et la détention des animaux à la sortie du village en direction des Prises.

Le président demande au conseillers de voter si le conseil général donne le mandat aux commissions de l'urbanisme et de la salubrité d'établir une correspondance afin d'éclaircir quant aux débarras des gravats dans le village et à clarifier l'état sanitaire des animaux en leur possession.

Divers avis sont divergents quant à la procédure.

Le conseil communal en la personne de Christiant Raymondaz propose au conseil général de rassembler la hoirie, le conseil communal et les conseillers généraux des commissions concernées pour une séance de discussion.

C'est pourquoi le conseil général, à l'unanimité, donne le mandat au conseil communal, de convoquer la hoirie Jean-Daniel Porret d'ici le 15 janvier 2013, concernant la salubrité des animaux et les ruines dans le village.

Montalchez, le 29 décembre 2012

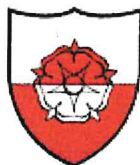
Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 29 AVRIL 2013
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
3. Présentation des comptes 2012
4. Rapport de la commission financière
5. Approbation des comptes 2012
6. Proposition de modification de l'article 5.5, alinéa 2 du règlement communal relatif à la gestion des déchets du 31 octobre 2011
- 7 Rapport des commissions
8. Informations du Conseil communal
9. Rémunération du Conseil communal
10. Hoirie Porret (PV annexe)

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Cirstea Adrian, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, Jeannotat-Grandola Anne-Sophie, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, , Marika Kreis, Muster Carine, . Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés :

Absents :

Présence de la presse de la Béroche en la personne de M. Bernard Renevey.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012

Les procès-verbaux sont acceptés à l'unanimité.

3. Présentation des comptes

N°200.302 Traitement des maitresses

La différence provient de la formation de cycle I de Mme Denise Gindrat et de Mme Martine Rouiller de Fresens pour donner les appuis.

N°490.318.00 Prestations service ambulance

Le montant facturé est calculé sur la base du nombre d'habitants.

N°620.301.00 Traitement du personnel

Montant du salaire des voyers.

N°620.314.01 Déneigement des tiers

Montant du salaire de Christian Raymondaz et Jean-Daniel Bréa.

N°700.312.01 Achat d'eau SEHB + taxe

Provient de l'achat de l'eau. Achat 2012 : 14'790m³ d'eau. Plus le droit d'utiliser les sources

N°812.318.00 Frais de façonnage et débardage

Le bois débardé dans une zone de haie n'a pas pu être exploité (mauvaise qualité). Deux autres divisions n'ont pas été exploitées du au prix du marché du bois.

4. Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 9 avril 2013 et recommande l'approbation des comptes 2012. Le PV de la commission financière est joint au PV.

5. Approbation des comptes 2012

Lecture de l'arrêté par le Président

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

Pierre-Alain Burgat félicite le Conseil communal pour la bonne gestion. Déficit prévu de 160'000.- pour finir avec un excédant de charge de 35'700.- Merci.

6. Proposition de modification de l'article 5.5, alinéa 2 du règlement communal relatif à la gestion des déchets du 31 octobre 2011

Le CC propose d'abaisser le taux de couverture par les impôts de 30 % à 20 %. La loi sur les déchets demande que le compte soit autofinancé et ne permet pas de faire de bénéfice. Lecture de l'arrêté et approbation à l'unanimité.

7. Rapport des commissions

Commission de l'urbanisme

6 dossiers traités dont 4 sur la mise en conformité. La commune est attentive sur les constructions.

Commissions du feu

Information : présentation des comptes 2012 pour le centre de secours de Cortailod et la protection civile. Déroulement rapide et satisfaction de l'agape.

8. Information du Conseil communal

Mise en conformité de l'eau potable

Une séance avec le bureau Mauler a eu lieu. Points essentiels du rapport. Le rapport sera mis à disposition ultérieurement. L'Etat par l'intermédiaire de M. Girard (inspecteur des Services des eaux), nous oblige de conserver les 2 systèmes d'approvisionnement qui donnait entière satisfaction jusqu'en septembre 2011. Les deux systèmes sont les captages et l'appoint par le SHEB. Actuellement, la commune dépend entièrement du syndicat. La commune doit garantir une autonomie d'eau potable de 3 jours aux citoyens ce qui n'est pas le cas actuellement.

Objectifs généraux : conserver les 2 moyens d'alimentation, mise en conformité des captages et des conduites, placer les installations de traitement et de désinfection en amont du réservoir, stocker de l'eau traitée dans le réservoir, environ 100m³, changement de la conduite de distribution jusqu'à la rue du Pontet (maison bleue), processus de sanction des zones de captages, revoir le règlement communal relatif à l'eau potable datant de 1997.

Coût estimatif des travaux : 600'000.-

Le conseil communal demande à 2 conseillers généraux de l'aide pour les soutenir dans ce dossier. Daniel Porret et Yves Jeanmonod ont été élus.

Le système actuel est vétuste, le système de désinfection n'est plus aux normes.

Horloge du collègue

Devis estimatif pour les travaux de révision pour la cloche et le baton : 6'200.- pour que la cloche sonne...

Contrat de maintenance sur les travaux effectués signé par la commune (1x/an). Proposition du CC de mettre les travaux de révision pour plus tard en attendant des jours meilleurs.

Trottoir reliant le quartier des Prés Junier au village

Le début des travaux est prévu le 29 avril 2013 pour une durée de 6 semaines. Un chemin des écoliers pour la sécurité des enfants pour le quartier des Prés-Juniers est prévu passant par la Vy d'Etra et le champ longeant le ruisseau, entretenu par les voyers. Les travaux seront exécutés en 2 étapes.

Swisscom

FTTS fibre optique au plus près des utilisateurs. Projet pilote. Pas d'analyses complètes par Swisscom. Demande de proposition de contrat par la commune. Sur le secteur du village, pas de soucis pour raccordement, mais aux Prises, ce sera plus difficile. Malheureusement la mise en service ne serait qu'en 2015 si la signature est en 2012 et que le contrat soit payée à la moitié. Participation de la commune estimée à 50'000.-. La participation de Swisscom est liée au nombre d'abonnés.

Le CC demande appui aux conseillers généraux pour les soutenir dans ce projet. Daniel Götsch, Patrick Guillaume et Laurence Gagnepain sont proposés et élus.

9. Rémunération du conseil communal

Le conseil général demande au CC de créer un arrêté pour régler/modifier le salaire d'un CC. Un conseiller a un travail conséquent et vital pour la commune (séance communale 1x/s, commission 1-2x/s, communication-correspondance variable).

Tradition à Montalchez est que ce sont des personnes qui font cela bénévolement pour le bien public ayant une conscience collective bien poussée.

Forfait de 50.-/h donc environ 25'000.- /an. Actuellement ils touchent 12'500.-, donc pour rémunérer correctement le salaire des conseillers, il faudrait augmenter le budget de 12'500.-

Le président propose d'établir un forfait de 25'000.- pour le travail du Conseil communal, répartis entre le nombre de conseillers communaux. Le travail doit être fait qu'ils soient 3 ou 5.

Pas besoin de noter les déplacements, les téléphones sans devoir tout noter et faire une comptabilité prenant du temps. Daniel Porret n'y est pas opposé, mais met un bémol au mot « Forfait » car il exprime le fait qu'un conseiller sera peut-être plus consciencieux qu'un autre.

Olivier Perrin se permet de le dire, mais actuellement il n'est pas satisfait avec le salaire de conseiller. Les conseillers généraux sont satisfaits de cette remarque. Christian Raymondaz également car il ne trouve pas correct de devoir payer des personnes pour faire son boulot, pour aller régler des affaires communales. Il souhaite un forfait pour son travail.

Forfait est un montant global à diviser par le nombre de conseillers communaux, mais Stéphane Vuillermet redit encore que le conseil communal lui manque 2 personnes.

Pierre-Alain Burgat remercie les conseillers pour leur franchise. Question à la commission financière si ce montant peut entrer dans le budget et si le montant convient à la commune de Montalchez.

Budget 2013 : 15'850.- à diviser par le nombre de conseillers communaux.

Montant de 25'000.- satisferait pour le salaire des conseillers communaux en fonction de la charge de travail.

Demande du conseil général pour établir un arrêté sur un budget de 25'000.- au conseil communal car il faut l'approbation de l'Etat. En cas de tutelle, cela reviendra encore plus cher à la commune.

Votation du mandat au CC de préparer le nécessaire pour cette rémunération de 25'000.- en forfait, rétroactif au 1 janvier 2013. 13 voix pour, 1 abstention.

Yves Vuillermet demande que cette augmentation soit compensée par un autre poste. Le Conseil communal en prend note.

10. Hoirie Porret (PV annexe)

Fin de la séance : 21h40

Montalchez, le 23 août 2013

Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 29 AVRIL 2013
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2012
3. Présentation des comptes 2012
4. Rapport de la commission financière
5. Approbation des comptes 2012
6. Proposition de modification de l'article 5.5, alinéa 2 du règlement communal relatif à la gestion des déchets du 31 octobre 2011
7. Rapport des commissions
8. Informations du Conseil communal
9. Rémunération du Conseil communal
- 10. Hoirie Porret (PV annexe)**

10. Jean-Daniel Porret

Ce sujet fait l'objet d'un PV annexe, car le conseil général a voté pour que la discussion aie lieu à huit clos (cf. PV séance du 10 décembre 2012).

Détention des animaux :

M. Gobat du service vétérinaire cantonal a déjà traité ce dossier. Une visite a été faite et des points ont été émis afin que M. J-D Porret soit conforme. Une seconde visite a été faite et la détention des animaux est conforme à la réglementation.

Ruine du village, ferme :

La commission de l'urbanisme a eu une séance le 21 janvier 2013. Plusieurs problèmes ont été remarqués, mais le plus grand est le jugement de l'auteur(e) présumé(e). Le jugement n'est pas tombé. Le côté pénal qui dure. J-D. Porret y croit encore.

Daniel Porret est d'avis que Jean-Daniel Porret nous mène en bateau. But final : 1 ferme et 3 appartements, alors que beaucoup de frais d'avocats.

Carine Muster relève que J-D. Porret pense plus à la ferme qu'à la ruine. N'aura jamais la possibilité de faire les 2. Va se battre pour le domaine agricole mais pas pour la ruine.

Date butoir écoulée lors de la séance du CG. L'héritage n'a pas encore été partagé, donc la commune ne peut rien faire.

Ecrire au ministère public pour demander pourquoi ce dossier s'éternise. J-D. Porret a demandé lors de la séance avec la commission de faire que la commune écrive au ministère. Le conseil général demande au conseil communal d'établir une correspondance et l'approuve.

Montalchez, le 28 août 2013

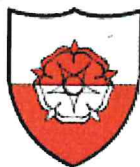
Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 09 DECEMBRE 2013
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 octobre 2012
3. Budget 2013
4. Information du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)
7. Divers

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Cirstea Adrian, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, Jeannotat-Grandola Anne-Sophie, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, Marika Kreis, Muster Carine, Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés :

Absents :

Présence de la presse de la Feuille d'Avis de la Béroche en la personne de M. Lucien Weber.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Approbation d'un arrêté visant à modifier les honoraires et vacations du Conseil communal

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

4. Présentation du budget 2014

Le budget 2014 a été vu lors d'une séance entre le conseil communal et la commission financière.

Prévoyance NE : info par le conseil communal

Le Conseil communal a reçu l'information suivante le 21.11.2013 : les montants pour la récapitulation de prévoyance.ne doivent être comptabilisés comme réserve en 2013. Cette information est arrivée après la séance pour l'élaboration du budget. . Ces montants plomberont les comptes 2013. Pour l'école de la commune de Montalchez, cela revient environ à 60'000.-

N°140.437.00 Amende et taxe Police du feu

Amendes et taxes d'exemption de servir pour les pompiers

N°160.352.00 Protection OPC

Montant forfaitaire en fonction du nombre d'habitants

N°350.365.00 Subventions, dons

Dons à des associations de la région, musées, club des aînés, ludothèque, syndicat des élevages.

N°470.318.00 Contrôle eau potable

4-5x/an, sans avertissement. Rapport rendu ensuite au fontainier.

N°581.361.00 Part communale aide sociale

Aide sociale du Canton. Prorata par habitant. Pour Montalchez, cela représente 90'800.- pour 255 habitants.

N°620.314.02 Eclairage public

Il s'agit de la fourniture d'énergie et de l'entretien (changement des ampoules des candélabres). Un projet pour le remplacement des ampoules par un éclairage LED est en cours.

N°700.312.01 achat d'eau SEHB + taxe

Achat de l'eau au SHEB coûte cher.

N°700.331.00 Amortissements

Amortissements des travaux d'assainissement du réseau d'eau du village (travaux en 1998) : jusqu'à quand ? Tableau à fournir au CG. Figure au bilan de fin d'année. Au 31.12.2011 : payé 128'665.-, reste encore 110'000.-, il faut environ 5ans pour finir d'amortir. L'eau potable doit être autofinancée.

N°812.435.00 vente bois de service

Bonne ou mauvaise année ? Il s'agit d'un prix moyen en fonction du marquage. Les prix ont un peu augmentés d'après M. Junod.

Le budget de fonctionnement se présente comme suit :

| | | |
|---------------------|-----|----------------|
| Charges | CHF | 994'229.45.- |
| Revenus | CHF | 1'010'929.00.- |
| Excédent de revenus | CHF | 16'699.55.- |

Aucun investissement n'est prévu pour l'année 2014

Le président Daniel Götsch lit l'arrêté et procède au vote.

Le budget est accepté à l'unanimité.

5. Rapport des commissions

Commission de salubrité

La commission s'est vue à 2-3 séances durant l'année écoulée. Dossier conséquent. Des correspondances ont été faites, mais pas de suite. Préparation d'un deuxième envoi. Rapport envoyé au Canton sera plus conséquent.

Rapport consultable? Loi pour la transparence. Les rapports du CG sont consultables au bureau communal sans note et copie. Les rapports du CC ne sont pas consultables.

Swisscom

Projet depuis avril 2013 avec M. Cordey pour avoir des devis pour les travaux jusqu'aux Prises et pas eu de réponse. Le Conseil communal a eu des informations d'une commune du Nord vaudois qui a posé de la fibre optique jusqu'aux fermes. Cette entreprise ne peut pas intervenir sur le territoire neuchâtelois et un contact a été pris avec Vidéo 2000, mais c'est un échec car on doit recréer un nouveau système de distribution dans chaque maison. Vidéo 2000 ne peut pas passer par les câbles Swisscom.

Bonne nouvelle : un autre service de Swisscom peut poser la fibre à Montalchez en mars 2014. Attente d'une confirmation écrite qui doit arriver rapidement. Le projet pour les Prises : reprendre contact avec M. Cordey.

Il existe deux systèmes : FTTS = distribution dans la rue, FTTH = distribution dans la maison.

Swisscom amène la fibre optique jusqu'au village. Pas discuté de prix. Faire les travaux du village et des Prises en même temps. Attente d'un contrat écrit donc être discret.

6. Information du Conseil communal

Mise en conformité de l'eau potable

Le rapport de l'étude de l'avant-projet a été transmis au service de l'énergie et de l'environnement pour la demande de subvention. Ce dernier gère le fonds cantonal des eaux, et pour ce type de travaux, il participe. Une fois le montant connu, il sera possible de présenter un montant réel d'investissement, d'amortissement et la taxe de base. Une séance avec les 2 membres du conseil général sera faite prochainement pour établir un bilan.

Bâtiment de l'école

Un devis a été demandé pour le changement des fenêtres du bâtiment de l'école. Un deuxième devis va être demandé, afin de faire une économie de chauffage. Une présentation sera faite au prochain conseil général.

Une demande de subvention ne peut être faite, car, selon le programme fédéral de l'assainissement du bâtiment, 2 éléments de l'enveloppe du bâtiment (façade, toit, doivent être touchés pour avoir des subventionnements.

7. Divers

Président Burkhalter

Accueil du Président le 12.12.2013 avec porte drapeau par chaque commune. M. Colin ne pouvant pas pour des problèmes médicaux, Pierre-Alain Burgat doit donner sa réponse au CG.

Le porte-bannière ne doit pas forcément faire partie du CG.

Coup de gueule de P-A. Burgat : tout le monde peut le faire, homme ou femme, C'est la dernière fois qu'il fait cela et ne sera jamais le porte-drapeau officiel de la commune.

Le conseil général a donc élu un porte-drapeau officiel en la personne de M. Colin avec pour remplacement M. Guillaume.

Le CC a été surpris également par le manque de réponses, même négatives, suite à la demande de la commune.

Place de parcs et molok

M. Jeanmonod a remarqué que des véhicules étaient parkés à long terme sur la place communale, comme si les places étaient des places privées. Question : Est-ce que la commune perçoit une location ou un accord existe entre les occupants et la commune ? Lors de la création de cette place, le conseil général a demandé que le conseil communal ne perçoive rien.

Plan général pour l'évacuation des eaux usées

Mme Muster souhaite mandater le CC de demander un devis à un bureau d'ingénieurs pour l'entretien des conduites. Selon elle, un entretien régulier devrait être fait. Après discussion, le CG demande au CC de se renseigner des obligations dans ce domaine.

Orgue de St-Aubin

Le CC de St-Aubin propose que les communes de la Béroche donnent Fr. 1.-/habitant pour les travaux de rénovation de l'orgue. Le CC de Montalchez n'est pas contre, mais ce montant (env. Fr. 5'000. --) ne sera de loin pas suffisant pour ces travaux.

Une souscription débutera lorsqu'ils auront 1/3 du montant sur 480'000.-. Il n'y a pas de garantie de financement, car même avec ça, cela ne suffit pas. Il faudrait une demande de garantie par le conseil de paroisse avant de s'engager. Affaire à suivre.

Entretien des routes

La grille en montant à la Corne-du-Bois est pleine. Voire avec le voyer pour débouché la grille.

8. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)

Un PV a été établi et annexé à celui-ci.

Une verrée est offerte pour fêter les fêtes de fin d'année.

Joyeux Noël et Bonne Année 2014 !

Fin de la séance : 21h39

Montalchez, le 28 janvier 2014

Au nom du Conseil général

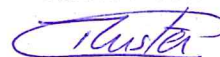
Le président:

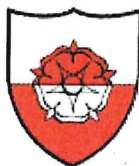
Daniel Götsch



Le secrétaire

Carine Muster





PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL LUNDI 09 DECEMBRE 2013 AU COLLEGE DE MONTALCHEZ

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2013
3. Approbation d'un arrêté visant à modifier les honoraires et vacations du Conseil communal
4. Présentation du budget 2014
5. Rapport des commissions
6. Informations du Conseil communal
7. Divers
8. **Hoirie Porret (PV annexe)**

8. Jean-Daniel Porret

Ce sujet fait l'objet d'un PV annexe, car le CG a voté pour que la discussion ait lieu à huis clos (cf. PV séance du 10 décembre 2012).

La succession a été réglée. Mais rien n'est vraiment clair. Que peut-on faire actuellement alors ? Tout le monde veut que le dossier avance. Donc proposition de mandater le CC pour faire avancer le dossier.

Daniel Porret couperait la poire en 2 : que le CC fasse une correspondance pour demander ce qu'il veut entreprendre étant donné que la succession est faite. Et que s'il ne fait rien, la commune sera obligée de prendre des dispositions juridiques.

Mme Kreis nous rappelle que la commission d'urbanisme l'a convoqué et que les points suivants ont été discutés : jugement (tombé) et succession (faite), il n'y a donc plus d'obstacle. Le courrier serait pour rappel, l'avertissant de faire quelque chose, car la commune a entrepris quelque chose. Le permis de construire ne va pas durer éternellement, le Conseil communal l'a prolongé d'une année.

Le CC s'absente pendant quelques minutes pour délibérer.

Le Conseil Communal informe le CG qu'il a invité J-D Porret à une séance le 18 décembre 2013. Le jugement et la succession ont pris fin, mais nous devons être au courant que M. Porret peut encore faire recours au tribunal fédéral sur le jugement. Donc difficile d'envoyer un courrier pour des démarches juridiques par la commune alors que l'affaire n'est peut-être pas réglée définitivement. Le Conseil Communal propose d'attendre les réponses de cette séance. S'il n'y a aucune réponse, le Conseil Communal peut établir une correspondance et en même temps prendre des informations sur la procédure judiciaire.

Quel est le lien entre la ruine et le permis de construire de la ferme ? Dans la demande de permis de construire de la ferme, une condition a été faite quant à la ruine. Quand il construit la ferme, il doit s'occuper de la ruine.

Question en suspens ? Va-t-il construire la ferme ?

Une assemblée extraordinaire sera agendée à la mi-février 2014 pour la suite à prendre en fonction de la séance du 18 décembre 2014.

Montalchez, le 28 janvier 2014

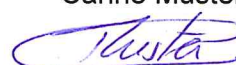
Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 24 MARS 2014
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
3. Demande de crédit pour la réfection des fenêtres du collège
4. Adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois (SISPL)
5. Informations du Conseil communal
6. Rapport des commissions
7. Divers
8. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, Jeannottat-Grandola Anne-Sophie, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, Marika Kreis, Muster Carine, Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés :

Absents : Cirstea Adrian

Présence de la presse de la Béroche en la personne de M. Renevey

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour la réfection des fenêtres du collège

Selon l'article 2.2. « aucun membre du Conseil, communal, du Conseil général ou d'une commission ne peut assister à une discussion, ni prendre part à une décision dans laquelle il aurait

un intérêt ». Yann Vuillermet, ayant soumis un devis pour ce dossier, quitte dès lors la séance pendant les délibérations et le vote.

Le Conseil communal présente le projet de remplacer les fenêtres. Les salles de l'école avec un contre-cœur (9 fenêtres), de la cage d'escalier (2 fenêtres) et des toilettes dames (une fenêtre), totalisant le remplacement de 12 fenêtres.

Le Conseil communal a demandé deux offres, entreprise Gindraux et entreprise Vuillerment, et va choisir la meilleure marché. Le montant de l'arrêté est de Fr. 15'000.00

Mme Jeanottat-Grandola a fait la demande s'il était possible de poser une ou deux moustiquaires sur les fenêtres de l'école afin de « diminuer la problématique des mouches » et de pouvoir aérer la classe.

L'arrêté a été accepté à l'unanimité.

4. Adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois (SISPL)

Tous les conseillers généraux des communes concernées ont reçu le même document. Pour rappel, le syndicat est composé de conseillers communaux. L'exécutif est composé de 5 membres dont le président est un conseiller communal à plein temps. Le législatif vote à la majorité absolue, à 2/3 des voix pour un règlement. En ce qui concerne les finances, le vote se fait à 2/3 des voix de l'assemblée et à la majorité absolue des voix pondérées.

La Béroche aura un DPS3 à St-Aubin.

P-A. Burgat faisant partie de l'Etat-major déclare que le DPS3 de St-Aubin est reconnu et connu et peut compter sur Cortaillod. Le nouveau syndicat charge les conseillers communaux mais libère les pompiers. Au début de l'année, le SFB peut compter sur environ 10 nouveaux volontaires. Olivier Kuster redonne son mandat de commandant pour des raisons familiales. Une discussion pour que Sylvain Pabst reprenne ce poste est en cours.

Un loyer de 108'000.-/an du CSLO est à charge pour les communes. Les diverses cotisations vont disparaître et seront remplacées par d'autres.

Les communes devront payer 12.-/habitants pour les missions de secours du SIS. La commune de Montalchez est à 0,23%, ce qui revient à 10'580.- effectif (41.-/habitant) donc incidence effective pour la commune à 23.-/habitant.

La location des locaux de pompiers au syndicat revient à 2'800.-/an.

Malgré les comptes défavorables pour la commune, le Conseil communal recommande d'accepter le règlement. Ce dernier a été établi par l'ECAP.

D. Porret trouve des incompréhensions dans l'établissement du règlement. Y. Jeanmonod trouve pas normal que ce soit le SIS qui va en avoir plein les poches !

Les prestations seront de même qualité qu'avant. Afin que le syndicat soit reconnu, minimum 15 communes doivent signer le règlement et actuellement environ 5 communes ont acceptés.

Le président Daniel Götsch lit l'arrêté et procède au vote.

L'arrêté relatif à l'adhésion au syndicat est accepté par 11 voix pour et 2 abstentions.

5. Informations du Conseil communal

Création d'un centre médical de la Béroche

Les médecins de St-Aubin et de Bevaix pratiquant dans la région ne seront plus que 4 dans 3 ans. 4 médecins partiront à la retraite.

Le Conseil communal informe que la commune participe à la réflexion pour la création du centre à Bevaix avec une antenne à St-Aubin au cabinet de Mme Grenak.

Il a été constaté que de moins en moins de jeunes médecins veulent se mettre à leur compte, mais créer une association de médecins dans un cabinet, fortement profitable pour diverses raisons (financière, formation de jeunes médecins, prise en charge des patients, vie privée).

La commune de Bevaix est prête à investir 2'500'000.- pour la rénovation du bâtiment se situant en face de la pharmacie, permettant la venue de 6-8 médecins. La participation à l'entretien des locaux revient à 30% au prorata des habitants des communes et les 70% aux médecins.

La participation est de 1.50.-/habitant pour le soutien à la création du centre médical. 5 médecins-généralistes se sont déjà annoncés.

Il n'est toutefois pas normal que les communes doivent payer pour que des médecins viennent pratiquer.

Un rapport détaillé sera fourni ultérieurement.

Néofusion

La Néofusion regroupe les communes pour discuter de fusion de communes.

Une séance a eu lieu permettant de participer à des réflexions pour aider la fusion entre plusieurs communes, mais pas de Peseux à Vaumarcus.

Il est intéressant pour la commune de Montalchez de ne pas louper le train en marche. Il est clair qu'il n'est pas possible de fusionner pour la Béroche sans la commune de Gorgier.

Swisscom

La fibre optique va être posée jusqu'au village après les fêtes de Pâques. En effet, l'armoire au chemin de Cheseaux doit être changée. Elle a été commandée, mais n'est pas encore arrivée.

Et les Prises ?

Mise en conformité de l'eau potable

Le préavis est favorable par le Service de l'environnement. Les travaux en amont du réservoir et la mise en conformité du réservoir seront subventionnés à raison de 20%. La conduite de distribution doit également être remise en état, mais ces travaux ne sont pas subventionnés par le service de l'environnement. Un dossier a donc été envoyé à l'ECAP pour savoir s'il entre en matière.

RUN La Béroche

Le Conseil communal demande un conseiller général supplémentaire pour intégrer le comité du RUN. Laurence Gagnepain et Yves Jeanmonod faisant déjà partie ne peuvent être désignés. P-A. Burgat accepte cette charge.

6. Rapport des commissions

Salubrité

Une séance sera organisée prochainement pour l'établissement du rapport annuel.

Cercle scolaire

Une séance du Conseil régional du Cercle scolaire aura lieu le mercredi 26 mars 2014. Les comptes montrent que les frais sont de Fr. 300.00 inférieur au budget sans prendre en compte la recapitalisation de prévoyance.ne.

7. Divers

Président Burkhalter

M. le Président remercie chaleureusement le drapier (porte-drapeau) lors de cette cérémonie.

Plan général de l'évacuation des eaux usées

Le Conseil communal s'est renseigné auprès d'autres communes qui n'ont également pas de plan d'entretien, n'étant pas obligatoire dans le canton. Un suivi sera fait hors du Conseil général entre le Conseiller communal en charge et Mme Muster.

Division 11

Des travaux forestiers ont été entrepris par l'entreprise Pellaton de la Brévine. Un bucheron a été gravement accidenté. Pour finir les conséquences sont moins graves et le bucheron va pouvoir reprendre le travail prochainement. La commune n'est pas responsable.

Arrêt du bus (au-dessus du garage Porret)

Il a été demandé par le Conseil général que quelque chose soit fait en ce qui concerne l'éclairage public à l'arrêt du bus de la Combballaz. Il est très sombre et dangereux pendant la période d'hiver.

Mme A-S. Grandola Jeanottat demande que les véhicules imposants fassent plus attention à son mur de façade. Il est de plus en plus amoché en hauteur. Elle va poser plainte contre X. mais cela ne va pas changer grand chose. Il lui a été conseillé de se renseigner auprès du Service des Ponts et Chaussée pour une mise en place de signalisation... ce qui relance le débat du contournement du village, projet déjà établi mais pas exécuté.

Le conseil général demande au Conseil communal de relancer le projet.

8. Jean-Daniel Porret (PV en annexe)

Un PV a été établi et annexé à celui-ci.

Fin de la séance : 22h

Montalchez, le 01 avril 2014

Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 24 MARS 2014
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
3. Demande de crédit pour la réfection des fenêtres du collège
4. Adhésion au Syndicat intercommunal des sapeurs-pompiers du Littoral neuchâtelois (SISPL)
5. Informations du Conseil communal
6. Rapport des commissions
7. Divers
- 8. Hoirie Porret (PV annexe)**

8. Jean-Daniel Porret

Le PV a été approuvé à l'unanimité.

Ce sujet fait l'objet d'un PV annexe, car le CG a voté pour que la discussion ait lieu à huit clos (cf. PV séance du 10 décembre 2012).

Suite à la séance du 18 décembre 2013, le président Olivier Perrin nous lit le procès-verbal de cette rencontre.

Afin de simplifier, il a été question de :

La succession a été réglée, il est le seul propriétaire de la ruine

L'incendiaire a été déclarée coupable, mais insolvable

J-D. Porret a la possibilité de faire recours au tribunal fédéral

J-D. Porret n'a plus d'avocat, il se représente tout seul

L'ECAP va lui verser que 80% du montant pour la nouvelle ferme située au haut du village

J-D. Porret se sent lésé par le versement des paiements directs, n'ayant pas le même domicile que son exploitation.

J-D. Porret ne parle jamais des ruines

D. Porret pense que la commune est menée en bateau. J-D. Porret est dans ces droits pour Yves Vuillermet quant à la marche à suivre qu'il fait.

Qu'elle est la responsabilité de J-D. Porret face à la commune par rapport aux ruines ? Qu'elles sont les lois ? La commune a une assurance juridique.

Patrick Guillaume demande si les ruines doivent rester comme cela ? Murs ou pas, J-D. Porret va utiliser la place.

Le conseil général demande au conseil communal de tout mettre en œuvre pour avoir un avis de droit sur les ruines, une marche à suivre juridique sur les possibilités de la commune envers ces ruines.

Accepté à l'unanimité.

Montalchez, le 24 mars 2014

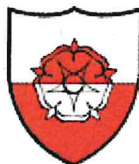
Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster



**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 28 AVRIL 2014
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014
3. Présentation des comptes 2013
4. Rapport de la commission financière
5. Approbation des comptes 2013
6. Demande de cautionnement pour le projet de cabinet médical Béroche - Bevaix
7. Information du Conseil communal
8. Rapport des commissions
9. Divers

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Cirstea Adrian, Collin Jean-Louis, Cornu Thierry, , Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, , Marika Kreis, Muster Carine, Porret Daniel, Vuillermet Yann, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés : Jeannottat-Grandola Anne-Sophie

Absents :

Présence de la presse en la personne de M. Meyrat (L'Express).

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 mars 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

Des remarques ont été faites pour les points suivants :

Point 3 : le montant du crédit voté doit apparaître.

Point 4 : l'adhésion est acceptée et non le budget comme écrit.

Le PV à huit clos a été accepté à l'unanimité.

3. Présentation des comptes 2013

N°210.380 Provision RFV CSRC

Récapitalisation de la prévoyance NE

N°309.318.02 Manifestations

Regroupe la participation à la collation du don du sang, les collations pour les votations et élections, etc...

N°620.332.00 Amortissements supplémentaires

Montant pour la création du trottoir.

4. Rapport de la commission financière

La commission financière s'est réunie le 7 avril 2014 et recommande l'approbation des comptes 2013. Le PV de la commission financière est joint au PV.

5. Approbation des comptes 2013

Lecture de l'arrêté par le Président

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

6. Demande de cautionnement pour le projet de cabinet médical Béroche - Bevaix

La commune de Bevaix vote un crédit de CHF 2,5 million pour la rénovation de l'immeuble. Elle ne fera pas de bénéfice sur l'immeuble. Les autres communes participeront aux frais d'entretien du bâtiment à raison de 30%. Le reste est à la charge des médecins.

Actuellement, 5 médecins s'établissent dans le centre.

Pour la commune de Montalchez, cela revient à CHF 338,50.-/an. L'Etat donne un préavis favorable et subventionne le projet avec CHF 15'000.- sur 2 ans. Il reste CHF 15'000.- à partager entre les autres communes ce qui correspond à CHF 547.-/an pour la commune pendant trois ans.

Une convention a été établie entre les communes et les médecins quant aux gardes, urgences, et heures d'ouverture.

Daniel Porret : La commune de Gorgier s'est retirée du projet, mais est en train de rediscuter. En attente d'une réponse.

P.-A. Burgat : il n'est pas possible de se passer du centre. Les médecins ne se déplacent même plus dans les homes. Ou va-t-on si nous n'arrivons pas à faire face à mettre CHF 1'000.-/an ?

Y. Jeanmonod : remarque plutôt sur l'éthique : besoin de médecin, d'accord, mais pourquoi on n'aide pas les autres corps de métier ?

M. Kreis : phrase délicate dans le rapport quant l'emplacement de la pharmacie en face du bâtiment. Il y en a ailleurs également.

D. Porret : est favorable au projet mais est d'avis que le président s'est avancé trop vite.

Daniel Götsch : la Confédération et les Etats gèrent afin que les généralistes viennent dans les communes. La santé n'est pas une marchandise. Le centre médical de la Béroche est une opportunité dans un proche avenir pour la santé de la région.

P.-A. Burgat : la commune doit garantir l'accès à la santé de ces citoyens.

Lecture de l'arrêté et approbation à l'unanimité.

7. Information du Conseil communal

Route entre Montalchez et Fresens

Une mesure a été mise en place pour le Pédibus avec le marquage au sol d'une ligne jaune. La route sera réglementée à 60km/h au lieu des 80km/h. Le marquage et la signalisation sont aux frais du canton.

La Baronne

Le Syndicat d'estivage de la Baronne a écrit un courrier à la commune pour demander une participation financière pour la réfection du chemin accédant à la Baronne.

Une séance avec M. Cornu a permis de savoir que le Syndicat a fait une demande à l'entreprise Duckert pour un montant des travaux devisé à CHF 47'000.-.

D. Porret : affaire du Syndicat. Améliorer la Baronne avant de demander quelque chose. Le Syndicat demande combien ?

Il s'agit d'une route privée en zone de décret.

E. Burgat : selon le projet du Creux-du-Van, le chemin ne fait pas partie, donc une demande de subvention doit être faite ailleurs.

D. Götsch : pour résumé : le CG estime que le projet doit être mieux ficelé en montrant un projet avec des démarches, des demandes !

P.-A. Burgat : s'y oppose sans contrepartie de la part de la Baronne. Chemin prisé dès la fonte des neiges. Une proposition alléchante doit être faite sinon on n'entre pas en matière.

Demande au CC que le Syndicat présente un projet complet et une discussion pourra avoir lieu.

8. Rapport des commissions

Conseil général de la Paroisse (Yves Vuillermet)

La rénovation du temple a coûté CHF 650'000.- montant final réinvesti pour remettre en état.

Pour l'orgue : Devis de rénovation : CHF 450'000.-

Disponible : CHF 180'000.-

Promesses de dons : CHF 136'000.-

Soldes à la paroisse : CHF 150'000.-

Selon les calculs pour un emprunt et les intérêts, cela revient à CHF 152.-/an pour la commune de Montalchez.

Le cautionnement des CHF 150'000.- revient aux communes. Pour Montalchez, cela représente CHF 7'500.- si pas de dons supplémentaires.

Étant donné qu'il y a un cautionnement, c'est le législatif qui décide, donc passe dans les services des communes, donc retour aux communes.

9. Divers

Eau potable

Actuellement, la commune paie CHF 1,50.-/m3 au SHEB. Le dossier de demande de subvention est toujours dans les services de l'ECAP. Pas encore reçu de réponse. A relancer.

Le financement est en ordre, mais actuellement le tracé n'est pas légal.

Fibre optique

Entre le 5 et le 15 mai 2014, l'armoire sera changée pour accueillir la fibre optique. La date de mise en service n'est pas connue.

Une agappe est offert à la fin de la séance.

Fin de la séance : 21h20

Montalchez, le 03 juin 2014

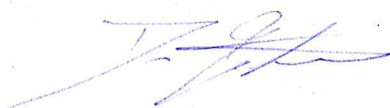
Au nom du Conseil général

Le président:

Le secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster



Montalchez, le 27 avril 2014.

Rapport à l'intention du conseil général concernant la gestion financière de la commune de Montalchez pour l'exercice 2013.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié nous avons, dans notre séance du 07 avril 2014, analysé la gestion financière et les comptes de la commune de Montalchez pour l'année 2013.

Après examen des différents montants répartis, dans les diverses positions financières des comptes communaux, suite aux explications données par le responsable du dicastère des finances et après avoir étudié les chiffres figurants au bilan nous vous recommandons d'approuver les comptes et la gestion financière de la commune de Montalchez pour l'année 2013 tels qu'ils vous ont été présentés ce soir.

Nous vous prions également de donner décharge au conseil communal et à l'administratrice communale de l'exercice comptable 2013 et de les remercier pour leur travail accompli au profit de notre commune.

Le contrôle des pièces comptables n'a pas été fait.

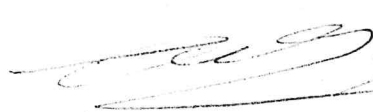
Le présent rapport sera joint au procès-verbal de la séance du conseil général du 28 avril 2014

Pour la commission financière :

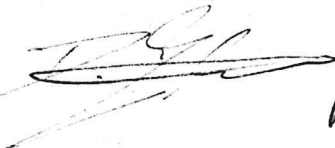
Burgat Eric



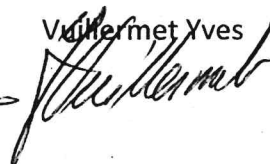
Colin Jean-Louis



Götsch Daniel



Vuilleumet Yves



Rapport à l'intention du conseil général concernant la gestion financière de la commune de Montalchez pour l'exercice 2013.

Mesdames, Messieurs,

Conformément au mandat qui nous a été confié nous avons, dans notre séance du 07 avril 2014, analysé la gestion financière et les comptes de la commune de Montalchez pour l'année 2013.

Après examen des différents montants répartis, dans les diverses positions financières des comptes communaux, suite aux explications données par le responsable du dicastère des finances et après avoir étudié les chiffres figurants au bilan nous vous recommandons d'approuver les comptes et la gestion financière de la commune de Montalchez pour l'année 2013 tels qu'ils vous ont été présentés ce soir.

Nous vous prions également de donner décharge au conseil communal et à l'administratrice communale de l'exercice comptable 2013 et de les remercier pour leur travail accompli au profit de notre commune.

Le contrôle des pièces comptables n'a pas été fait.

Le présent rapport sera joint au procès-verbal de la séance du conseil général du 28 avril 2014

Pour la commission financière :

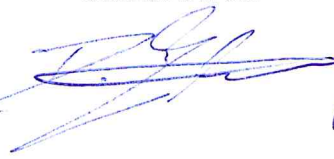
Burgat Eric



Colin Jean-Louis



Götsch Daniel



Vuilleumet Yves





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 30 JUIN 2014
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014
3. Demande de crédit pour le nettoyage du gouffre situé « Vers-chez-les-Colomb »
4. Informations du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Divers

1. Appel

Présents : Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Cornu Thierry, Gagnepain Laurence, Götsch Daniel, Guillaume Patrick, Jeanmonod Yves, Marika Kreis, Muster Carine, Vuillermet Yves

Conseil Communal : Olivier Perrin, Christian Raymondaz, Vuillermet Stéphane

Administration : Christine Burgat

Excusés : Cirstea Adrian, Jeannottat-Grandola Anne-Sophie, Porret Daniel, Vuillermet Yann

Absents : Collin Jean-Louis

Présence de la presse de la Béroche en la personne de M. Lucien Weber

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 avril 2014

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Demande de crédit pour le nettoyage du gouffre situé « Vers-chez-les-Colomb »

Le gouffre est rempli par des déchets. En octobre 2003, la commune a été avertie qu'il fallait le nettoyer. Le SENE subventionnera ces travaux.

Le canton demande à la commune à nouveau d'entreprendre les démarches nécessaires pour le nettoyer. Il n'existe aucun autre gouffre sur le territoire communal. Le gouffre a un diamètre d'environ 5m rempli par des déchets ménagers ou autres.

Incompréhension si le gouffre a déjà été vidé à l'époque. Selon Christian Raymondaz, 18'000 litres ont été déversés dans le gouffre et l'eau est ressortie à la Raisse! Il y a environ 20 ans, le gouffre a déjà été comblé par du tout-venant, mais pas vidé. Pierre-Alain Burgat fait remarquer qu'Eric Burgat n'avait pas affirmé que le gouffre était complètement vidé mais plutôt remblayé. L'Etat veut que la commune l'assainit complètement selon Christian Raymondaz.

Le canton subventionne ces travaux à raison de 75%. En cas de dépassement, le surplus n'est pas à la charge de la commune. Une fois le nettoyage exécuté, le gouffre devra rester ouvert. Donc qu'en est-il de la sécurité ? Barrière ou grillage ? Rien n'a encore été décidé. Le prix est de 33'000.- avec une subvention de 75% ce qui revient à la charge de la commune à 8'305.- et de 1'200.- supplémentaire pour la sécurité du site.

Lecture de l'arrêté par le Président.

Arrêté accepté à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

Baronne

20.05.2014 : courrier du conseil communal suite au dernier CG.

30.05.2014 : réponse du Syndicat d'estivage

La commune n'a pas de droit de passage.

Le Conseil général décide d'autoriser le Conseil communal à verser au syndicat 10% des 47'000.- estimés.

5. Rapport des commissions

Pas de rapport des commissions

6. Divers

Le commandement du service du feu de la Béroche (SFB) a été changé. Le premier lieutenant Sylvain Pabst a repris le poste d'Olivier Kuster après 12 ans de service.

Fin de la séance : 21h08

Montalchez, le 1 novembre 2014

Au nom du Conseil général

Le président:

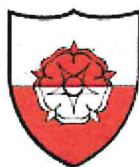
Daniel Götsch



Le secrétaire

Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 30 JUIN 2014
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013
3. demande de crédit pour le nettoyage du gouffre situé « Vers-chez-les-Colomb »
- 4. Informations du Conseil communal (8clos)**
5. Rapport des commissions
6. Divers

4. Informations du Conseil communal (8clos)

Pas beaucoup d'information depuis le dernier conseil.

Le conseil communal a demandé à l'ECAP en mai 2014 et ce dernier ne pouvait pas répondre. Au 30 juin 2014, la situation est toujours identique.

Le dossier est au service juridique de l'Etat, qui bloque tout. La commune ne peut pas être plaignante car elle n'est pas lésée.

Il faut attendre la réponse de l'ECAP pour définir la suite.

Merci au conseil communal pour le suivi du dossier.

Une mise à ban a été faite mais pas renouvelée.

Montalchez, le 02 novembre 2014

Au nom du Conseil général

Le président:

Daniel Götsch

Le secrétaire

Carine Muster

Procès-verbal de la séance du Conseil général

du lundi 15 décembre 2014

au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 30 juin 2014
3. Adoption du budget de fonctionnement 2015
4. Adoption du nouveau règlement financier communal
5. Approbation d'un arrêté relatif au mandat de la fiduciaire
6. Présentation du rapport relatif à la mise en conformité du réseau d'approvisionnement en eau potable.
7. Demande d'un crédit supplémentaire pour l'étude de la mise en conformité du réseau d'approvisionnement en eau potable
8. Informations du Conseil communal
9. Rapports des commissions
10. Divers

Après les salutations d'usage, le président Monsieur Daniel Götsch, demande une modification de l'ordre du jour. Il souhaite que les sujets des points 6 et 7 de l'ordre du jour soient traités aux points 3 et 4 de ce dernier.

Le Conseil général accepte la modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

Il salue la présence de Monsieur Michel Cosandier, fontainier, qui a accepté l'invitation du Conseil communal pour répondre aux questions techniques relatives au réseau d'eau et, le cas échéant, énoncer les différents systèmes y relatifs.

1. Appel

Présents:

Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Colin,
Laurence Gagnepain, Daniel Götsch, Patrick Guillaume, Anne-Sophie Jeannotat-Grandola,
Daniel Porret, Yves Vuillermet, Yann Vuillermet

Excusés:

Marika Kreis, Carine Muster, Yves Jeanmonod,

Absent: Adrian Cirstea

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 30 juin 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Présentation du rapport relatif à la mise en conformité du réseau d'approvisionnement en eau potable.

Monsieur Stéphane Vuillermet commente point par point le rapport d'étude de l'avant-projet du mois de juillet 2013.

Il s'agit du remplacement de la conduite de distribution depuis le village au réservoir. Cette conduite déjà ancienne n'a pas le diamètre suffisant pour assurer le débit, elle devrait être remplacée par une conduite de 150 mm.

De profiter des fouilles pour installer une alimentation électrique depuis le village jusqu'au réservoir.

De mettre le réservoir en conformité, il s'agit, dans les grandes lignes, de mettre l'éclairage à l'intérieur, de remplacer l'échelle d'accès, les conduites de vidanges, et d'installer une crépine de trop-plein.

De construire un nouveau local de traitement UV en amont du réservoir

De mettre en conformité des captages d'eau des Prés-Juard et des Auges-Neuves

Cette mise en conformité vise à alimenter le village par deux systèmes d'approvisionnement et atteindre des objectifs de qualité conformément aux normes en vigueur.

Il précise que la subvention est garantie par l'ECAP ou le canton, et qu'elle se montera à 20% du montant total des travaux.

Pierre-Alain Burgat, inquiet du montant des investissements, demande qui exige ces travaux, Il pense qu'ils auront une grande incidence sur le prix de l'eau.

Il lui est répondu qu'il s'agit d'une demande de l'Etat.

Daniel Porret est plus optimiste. Il a calculé, dans les grandes lignes, qu'un montant de 600'000 CHF avec un intérêt de 1 % et CHF 1000.- de frais sur une durée de 30 ans, représente CHF 1933.- par mois, intérêts et amortissement. Que la commune consomme annuellement 13'000 m³ soit, 1083 m³ par mois, que par conséquent le montant de CHF 1933 / 1083m³ représente = CHF 1.78 le m³. Il précise aussi que l'eau du SHEB coûte CHF 1.5 -. Le m³

Michel Cosandier informe que les captages devront être sanctionnés avant la mise en conformité. Compte tenu du nombre de captages, il suggère d'effectuer des sondages par forages, afin de trouver l'eau nécessaire dans des nappes d'eau plus profondes. Cette solution présenterait l'avantage de n'avoir plus que trois ou quatre endroits de captages.

Eric Burgat rétorque, que compte tenu du nombre d'habitants au village, le projet risque d'être trop onéreux et que la mise en conformité des captages relève du bon sens. Il ajoute que l'eau des sources est gratuite, alors que le prix de l'eau du SEHB pourrait être revu à la hausse si des travaux d'entretien devaient être effectués.

Pour ce qui concerne le réservoir, Michel Cosandier ajoute que les mécanismes des vannes de contrôle sont vétustes et difficiles à faire fonctionner, il précise que le réservoir est maintenu au tiers de sa capacité par un système de flotteur, et que le village est uniquement alimenté par l'eau du SEHB, via le réservoir.

Stéphane Vuillermet informe qu'il existe déjà des tableaux de calcul concernant l'analyse et l'évolution des taxes sur l'eau potable en cas de mise en conformité. Les analyses des différentes feuilles de calcul en fonction des scénarios sont complexes.

Le cas échéant, Monsieur Girard du service des eaux du SCAV devra présenter les différents cas de figures et répondre aux questions.

Daniel Götsch clôt la discussion en disant que l'étude doit être finalisée, afin de connaître tous les tenants et aboutissants de tels projets, en particulier l'incidence sur le coût de l'eau.

Stéphane Vuillermet remercie les fontainiers pour les travaux bénévoles qu'ils effectuent au niveau du réseau d'eau, et en particulier Michel Cosandier pour sa présence à la séance de ce soir.

4. Demande de crédit supplémentaire pour l'étude de la mise en conformité

Stéphane Vuillermet précise qu'il s'agit d'un crédit complémentaire au crédit de CHF 8'000.- déjà accepté antérieurement pour l'étude de mise en conformité du système d'approvisionnement en eau potable

Ce qui porte le montant total à CHF 19'000.-

L'arrêté se présente comme suit:

Un crédit supplémentaire de CHF 11'000.- est accordé au Conseil Communal pour l'étude de la mise en conformité du réseau d'eau potable.

L'arrêté est accepté par 9 oui et un contre.

5. Adoption du budget de fonctionnement 2015

Daniel Götsch présente le budget :

Le budget se présente comme suit:

| | |
|---------------------|------------------|
| Charges | CHF 1'014'860.00 |
| Revenus | CHF 902'222.00 |
| Excédent de charges | CHF 112'638.00 |

Aucun investissement n'est prévu au budget 2015

Pierre-Alain Burgat relève qu'il y a une légère diminution du coût par élève, dans le cadre du Cercle Régional "les Cerisiers"

Le budget est accepté à l'unanimité.

6. Adoption du nouveau règlement financier communal

Christian Raymondaz commente le nouveau règlement communal sur les finances. Il précise qu'il s'agit d'une exigence du nouveau plan comptable MCH2 de la Confédération qui a pour but de créer une harmonisation fiscale, de favoriser le frein à l'endettement et le retour à l'équilibre budgétaire.

Le règlement communal sur les finances (RCTF) est accepté à l'unanimité.

7. Approbation d'un arrêté relatif au mandat fiduciaire

L'arrêté se présente comme suit:

Le Conseil Communal est autorisé à mandater la fiduciaire Eddy Deuber SA à Cortaillod pour le contrôle des comptes 2014 de la commune de Montalchez. Ce contrôle doit être réalisé selon les modalités prévues dans la LFinEC et ses dispositions d'application, avant leur présentation au Conseil général.

(LFinEC) il s'agit de la loi sur les finances de l'Etat et des communes

L'arrêté relatif au mandat fiduciaire est accepté à l'unanimité.

8. Informations du Conseil communal

Concernant la place derrière le collège

Stéphane Vuillermet donne lecture de l'arrêté du mois d'août 2008, dans lequel il est stipulé que le Conseil communal peut prendre des mesures en cas d'abus de parcage sur les places de parc.

Suite aux mesures qui ont été prises (panneaux indicateurs, courriers, etc.), une amélioration notable s'est fait sentir. Si la situation devait se dégrader, des mesures pourraient être prises ultérieurement.

Concernant l'éclairage de l'arrêt de bus de la Comballaz

Le Conseil Communal est en pourparlers avec les propriétaires concernés

Concernant le cabinet médical Béroche-Bevaix

Olivier Perrin informe, que la commune de Bevaix a voté le budget y relatif.

Une convention a été signée avec les communes membres. Par ailleurs, une autre convention a été signée avec les communes et les médecins.

Le projet n'est pas remis en question. Toutefois, si les offres dépassent CHF 250'000.-, le marché devient public et, par conséquent, les procédures d'adjudication devront être modifiées.

Concernant la réfection du chemin de la Baronne

Le comité de la Baronne remercie le Conseil communal pour le montant attribué à la réfection de la route.

Concernant les forêts

Christian Raymondaz remercie les personnes qui ont participé à l'abattage du plus grand sapin de la forêt, environ 39 mètres de long pour un âge estimé à 110 ans.

Il relève en particulier la collaboration intéressante avec la commune de Bevaix concernant la sous-traitance de la coupe de bois. Les bûcherons de ladite commune ont travaillé d'une manière exemplaire. Cette première expérience est très positive.

Il ajoute que la coupe de bois est en partie vendue.

Concernant le trottoir

Christian Raymondaz informe que les bordures du trottoir à la hauteur du garage du Verger sont abîmées. Une séance a eu lieu sur place avec les personnes concernées au mois d'octobre. L'affaire est en cours afin d'établir les responsabilités.

Affaire: Jean-Daniel Porret - ruines

Christine Burgat donne lecture du PV relatif à la rencontre du Conseil communal et de l'intéressé.

Monsieur J-D Porret désire reconstruire une ferme, néanmoins il doit trouver un accord avec la commune. L'ECAP paiera soit la maison d'habitation, soit les ruines.

Suite à une discussion nourrie, le Conseil général est d'avis que l'autorisation de construire la ferme ne peut être donnée que dans la mesure où les ruines sont déblayées, que le site est sécurisé et qu'il est informé de la législation y relative. La commission d'urbanisme fera un contrôle après les travaux d'assainissement.

9. Rapport des commissions

Commission du feu

Yann Vuillermet informe que la commission du feu a fait son tournus annuel.

10. Divers

Anne-Sophie Jeannotat-Grandola, demande si le tri au niveau des Molok est satisfaisant.

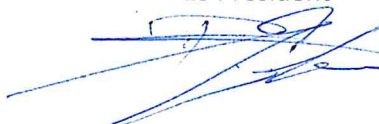
Daniel Götsch l'informe que tout semble bien fonctionner.

Néanmoins, il déplore le fait que le canton de Neuchâtel n'a pas pris les mesures nécessaires pour récupérer les plastiques propres.

Daniel Götsch remercie le Conseil communal.

La séance est levée à 22h 30

Le Président



Le secrétaire adjoint



Procès-verbal de la séance du Conseil général du lundi 04 mai 2015 au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 15 décembre 2014
3. Présentation des comptes 2014
4. Rapport de la commission financière
5. Approbation des comptes 2014
6. Information du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

Après les salutations d'usage, Monsieur Yves Vuillermet ouvre la séance en qualité de vice-président. Il présente les excuses de Monsieur Daniel Götsch, président.

1. Appel

Présents:

Laurence Gagnepain, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Collin, Adrian Cirstea
Patrick Guillaume, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Yann Vuillermet

Excusés:

Daniel Götsch, Marika Kreis, Yves Jeanmonod, Eric Burgat, Anne-Sophie Jeannottat-Grandola.

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 15 décembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents

3. Présentation des comptes 2014

Les comptes sont présentés page après page. Aucune remarque particulière n'est faite
Les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et approuvés par le service des communes.

4. Rapport de la commission financière

Monsieur Jean-Louis Collin donne lecture du rapport de la commission financière. Ce dernier recommande l'approbation des comptes 2014.

5. Approbation des comptes 2014

Après lecture l'arrêté des comptes est approuvé à l'unanimité.

Le compte de fonctionnement se présente en résumé comme suit:

| | |
|---------------------|----------------|
| Charges | CHF 975'879.34 |
| Revenus | CHF 889'655.93 |
| Excédent de charges | CHF 86'223.41 |

Le compte des investissements se présente comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Dépenses | CHF 27'878.30 |
| Investissements nets/augmentation | CHF 27'878.30 |

6. Information du Conseil Communal

Concernant le réseau d'eau potable

Monsieur Stéphane Vuillermet nous informe que le rapport relatif à la mise en conformité du réseau d'approvisionnement en eau potable est maintenant entre les mains de Monsieur Sandro Tamburini du service des communes

L'aspect financier après étude, notamment le montant des subventions, devra être examiné avec précision par Madame Isabelle Butty du service de l'énergie.

Madame Carine Muster pose quelques questions relatives à l'approvisionnement, elle pense qu'il serait plus avantageux de s'alimenter uniquement par le SEHB et laisser les sources en attente.

Monsieur Stéphane Vuillermet précise que Monsieur Girard du service des eaux du SCAV, devra présenter les différents cas de figures et répondre aux questions lorsque l'étude sera suffisamment avancée.

Concernant la réserve incendie, route des Prises

L'étude pour l'installation d'une conduite fixe à la réserve incendie de 60 m³ " Puit " de la route des prises est en cours. L'ECAP soutient le projet à raison d'une subvention de 50%.

Concernant une route de Montagne à la sortie de la côte

Le Conseil communal planche sur une demande qui vise à l'entretien et la réfection de la route "Vers-chez-Samuel". L'affaire est en cours.

Concernant le centre médical de Bevaix

Monsieur Olivier Perrin nous informe, que suite à la demande d'offre, le marché est devenu public. C'est le bureau "B. Architecture" de Délémont qui a obtenu le mandat. Selon la planification, le centre sera opérationnel fin 2016. Cinq médecins ont déjà signé la convention.

Concernant néofusion

Le groupe de travail a décidé de se scinder en deux. Les deux groupes continueront leurs réflexions, l'un pour le côté Béroche et l'autre pour le côté Cortaillod.

Concernant les forêts

Monsieur Christian Raymondaz nous informe que les coupes de bois ont pu être vendues avant la baisse de l'Euro.

Par ailleurs, il ajoute que l'échéancier relatif au cahier des charges est en cours de réalisation. Les subventions de la Confédération dépendent de cette préparation. Monsieur Junod, ingénieur forestier, suit le dossier.

Concernant le trottoir

Suite à l'apparition de plusieurs fissures, une visite de garantie aura lieu durant le mois de juin.

Votation communale

Une procédure est en cours qui vise à élire le Conseil communal par le Conseil général. Des votations auront lieu le 29 novembre prochain.

7. Rapports des commissions

Pas de nouveau rapport

Remarque

Le solde du financement de la rénovation de l'orgue du temple de St-Aubin sera assuré par le SHEB. Par conséquent, les communes n'auront pas besoin de cautionner le projet.

8. Divers

Monsieur Christian Raymondaz informe que la Béroche fera figure d'invitée au Festival des Roses d'Estavayer-le-Lac, le 5-6-7 juin prochain.

Des navettes de bateaux seront organisées pour l'occasion.

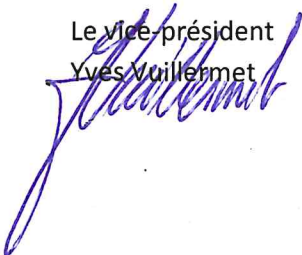
Monsieur Pierre-Alain Burgat informe que les sociétés locales de la Béroche envisagent "Béroche en fête" dans un proche avenir. Cette manifestation aura lieu vraisemblablement à Gorgier.

Clôture de la séance à 21 heures

Montalchez, le 04 mai 2025

Au nom du Conseil général

Le vice-président
Yves Vuillemet



Le secrétaire remplaçant
Daniel Porret



Procès-verbal de la séance du Conseil général du lundi 04 mai 2015 au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 15 décembre 2014
3. Présentation des comptes 2014
4. Rapport de la commission financière
5. Approbation des comptes 2014
6. Information du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

Après les salutations d'usage, Monsieur Yves Vuillermet ouvre la séance en qualité de vice-président. Il présente les excuses de Monsieur Daniel Götsch, président.

1. Appel

Présents:

Laurence Gagnepain, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Collin, Adrian Cirstea
Patrick Guillaume, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Yann Vuillermet

Excusés:

Daniel Götsch, Marika Kreis, Yves Jeanmonod, Eric Burgat, Anne-Sophie Jeannottat-Grandola.

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 15 décembre 2014.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents

3. Présentation des comptes 2014

Les comptes sont présentés page après page. Aucune remarque particulière n'est faite
Les comptes ont été vérifiés par une fiduciaire et approuvés par le service des communes.

4. Rapport de la commission financière

Monsieur Jean-Louis Collin donne lecture du rapport de la commission financière. Ce dernier recommande l'approbation des comptes 2014.

5. Approbation des comptes 2014

Après lecture l'arrêté des comptes est approuvé à l'unanimité.

Le compte de fonctionnement se présente en résumé comme suit:

| | |
|---------------------|----------------|
| Charges | CHF 975'879.34 |
| Revenus | CHF 889'655.93 |
| Excédent de charges | CHF 86'223.41 |

Le compte des investissements se présente comme suit :

| | |
|-----------------------------------|---------------|
| Dépenses | CHF 27'878.30 |
| Investissements nets/augmentation | CHF 27'878.30 |

6. Information du Conseil Communal

Concernant le réseau d'eau potable

Monsieur Stéphane Vuillermet nous informe que le rapport relatif à la mise en conformité du réseau d'approvisionnement en eau potable est maintenant entre les mains de Monsieur Sandro Tamburini du service des communes

L'aspect financier après étude, notamment le montant des subventions, devra être examiné avec précision par Madame Isabelle Butty du service de l'énergie.

Madame Carine Muster pose quelques questions relatives à l'approvisionnement, elle pense qu'il serait plus avantageux de s'alimenter uniquement par le SEHB et laisser les sources en attente.

Monsieur Stéphane Vuillermet précise que Monsieur Girard du service des eaux du SCAV, devra présenter les différents cas de figures et répondre aux questions lorsque l'étude sera suffisamment avancée.

Concernant la réserve incendie, route des Prises

L'étude pour l'installation d'une conduite fixe à la réserve incendie de 60 m³ " Puit " de la route des prises est en cours. L'ECAP soutient le projet à raison d'une subvention de 50%.

Concernant une route de Montagne à la sortie de la côte

Le Conseil communal planche sur une demande qui vise à l'entretien et la réfection de la route "Vers-chez-Samuel". L'affaire est en cours.

Concernant le centre médical de Bevaix

Monsieur Olivier Perrin nous informe, que suite à la demande d'offre, le marché est devenu public. C'est le bureau "B. Architecture" de Délémont qui a obtenu le mandat. Selon la planification, le centre sera opérationnel fin 2016. Cinq médecins ont déjà signé la convention.

Concernant néofusion

Le groupe de travail a décidé de se scinder en deux. Les deux groupes continueront leurs réflexions, l'un pour le côté Béroche et l'autre pour le côté Cortaillod.

Concernant les forêts

Monsieur Christian Raymondaz nous informe que les coupes de bois ont pu être vendues avant la baisse de l'Euro.

Par ailleurs, il ajoute que l'échéancier relatif au cahier des charges est en cours de réalisation. Les subventions de la Confédération dépendent de cette préparation. Monsieur Junod, ingénieur forestier, suit le dossier.

Concernant le trottoir

Suite à l'apparition de plusieurs fissures, une visite de garantie aura lieu durant le mois de juin.

Votation communale

Une procédure est en cours qui vise à élire le Conseil communal par le Conseil général. Des votations auront lieu le 29 novembre prochain.

7. Rapports des commissions

Pas de nouveau rapport

Remarque

Le solde du financement de la rénovation de l'orgue du temple de St-Aubin sera assuré par le SHEB. Par conséquent, les communes n'auront pas besoin de cautionner le projet.

8. Divers

Monsieur Christian Raymondaz informe que la Béroche fera figure d'invitée au Festival des Roses d'Estavayer-le-Lac, le 5-6-7 juin prochain.

Des navettes de bateaux seront organisées pour l'occasion.

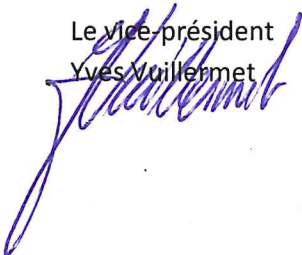
Monsieur Pierre-Alain Burgat informe que les sociétés locales de la Béroche envisagent "Béroche en fête" dans un proche avenir. Cette manifestation aura lieu vraisemblablement à Gorgier.

Clôture de la séance à 21 heures

Montalchez, le 04 mai 2025

Au nom du Conseil général

Le vice-président
Yves Vuillermet



Le secrétaire remplaçant
Daniel Porret



Procès-verbal de la séance du Conseil général du lundi 28 septembre 2015 au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 04 mai 2015
3. Approbation d'un arrêté relatif à l'initiative populaire « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales »
4. Approbation d'un arrêté relatif au contre-projet pour la signature d'une convention de fusion entre les communes bérochales et Bevaix.
5. Approbation d'un arrêté relatif à la modification des tarifs pour les travaux de déneigement
6. Information du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

Le point 5 a été déplacé en dernière position étant donné que M. Christian Raymondaz était concerné.

Présence de MM. Bernard Renevey et Frédéric Mérat, journaliste.

1. Appel

Présents:

Laurence Gagnepain, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Collin, Yves Jeanmonod, Eric Burgat, Anne-Sophie Jeannottat-Grandola, Patrick Guillaume, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Yann Vuillermet

Excusés:

Adrian Cirstea, Marika Kreis

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 4 mai 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents

3. **Approbation d'un arrêté relatif à l'initiative populaire « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales »**
4. **Approbation d'un arrêté relatif au contre-projet pour la signature d'une convention de fusion entre les communes bérochales et Bevaix**

Le 8 avril 2015 l'Association des Citoyens de la Béroche engage une initiative populaire pour « La signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales. Le 13 mai 2015, L'initiative est déposée avec 48 signatures valables. L'ACB souhaite que les Conseils communaux des cinq communes de la Béroche soumettent à l'approbation du Conseil d'Etat une convention de fusion avant le 31 décembre 2015.

En parallèle, les exécutifs des cinq communes de la Béroche et Bevaix travaillent depuis le début d'année sur l'élaboration d'un projet de fusion à six communes.

Le rapport remis avec l'ordre du jour explique les démarches entreprises.

P-A. Burgat : Bevaix – Montalchez l'un a besoin de l'autre et vice versa. On peut déjà constater que des clubs, associations se sont mis ensemble : fanfare, foot, forêt, centre médical, cercle scolaire... Bevaix a déjà connu une tentative de fusion avec Boudry-Cortailod qui a été refusée

Le conseil communal propose de refuser l'arrêté relatif à l'initiative populaire et d'accepter l'arrêté relatif au contre projet.

L'ACB a d'ores et déjà promis de retirer l'initiative populaire si les cinq communes de la Béroche acceptent le contre-projet.

L'arrêté concernant le projet des initiants est refusé à l'unanimité.

L'arrêté relatif à l'élaboration et signature d'une convention de fusion avec les communes de la Béroche et Bevaix est accepté à l'unanimité.

Le conseil communal remercie le conseil général pour son choix. Des groupes de travail seront créés pour construire l'entité de la future commune.

5. **Information du Conseil Communal**

Puit :

Conduite d'aspiration. Carottage a eu lieu. La partie sanitaire doit encore être fait et fonctionnel à la fin de la semaine.

Comballaz :

Un candélabre doit encore être posé à l'arrêt de bus de la Comballaz

Trottoir :

La modification de la bordure dans le carrefour vers le garage du Verger sera faite avec des bordures en granit. Les travaux dureront environ 1 semaine. Les travaux de garantie avaient déjà été effectués.

6. Rapports des commissions

Salubrité :

Pour établir le rapport annuel, la commission s'est rendue dans le restaurant communal La Baronne. Ils ont pu constater que tout était en ordre concernant les dortoirs. Thierry Cornu, Stéphane Vuillermet, Pierre-Alain Burgat étaient présents.

7. Divers

Dossier de l'eau :

Toujours en attente. Le dossier est chez Mme Butty du SENE.

Les Ruines :

Toujours en attente. Rien n'avance. En cas de demande de permis de construire, une demande de démolition doit être faite.

Panne de courant : Ancienne Poste – Route du Collège :

La panne est due à une phase cassée. Tout est remis à neuf par le groupe E à leur frais.

Anne-Sophie Jeannotat-Grandola :

La façade est de nouveau cassée. Doit s'adresser au conseil communal.

8. Approbation d'un arrêté relatif à la modification des tarifs pour les travaux de déneigement

Le Conseil communal propose de modifier les tarifs pour les travaux de déneigement comme suit :

- Fr. 200.00/heure forfait comprenant le tracteur, les chaînes à neige, la lame à neige et le conducteur du tracteur
- Fr. 150.00/heure forfait comprenant le tracteur, les chaînes à neige, la saleuse centrifuge et le conducteur du tracteur
- Un montant de Fr. 5'000.00 est garantie

Ces nouveaux tarifs constituent une augmentation d'environ Fr. 4'000.- sur le budget communal.

L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents

Clôture de la séance à 21 heures 03

Montalchez, le 19 novembre 2015

Au nom du Conseil général

Le Président
Daniel Götsch



La secrétaire
Carine Muster



Procès-verbal de la séance du Conseil général du lundi 28 septembre 2015 au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 04 mai 2015
3. Approbation d'un arrêté relatif à l'initiative populaire « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales »
4. Approbation d'un arrêté relatif au contre-projet pour la signature d'une convention de fusion entre les communes bérochales et Bevaix.
5. Approbation d'un arrêté relatif à la modification des tarifs pour les travaux de déneigement
6. Information du Conseil communal
7. Rapport des commissions
8. Divers

Le point 5 a été déplacé en dernière position étant donné que M. Christian Raymondaz était concerné.

Présence de MM. Bernard Renevey et Frédéric Mérat, journaliste.

1. Appel

Présents:

Laurence Gagnepain, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Collin, Yves Jeanmonod, Eric Burgat, Anne-Sophie Jeannottat-Grandola, Patrick Guillaume, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Yann Vuillermet

Excusés:

Adrian Cirstea, Marika Kreis

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 4 mai 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents

3. **Approbation d'un arrêté relatif à l'initiative populaire « Pour la signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales »**
4. **Approbation d'un arrêté relatif au contre-projet pour la signature d'une convention de fusion entre les communes bérochales et Bevaix**

Le 8 avril 2015 l'Association des Citoyens de la Béroche engage une initiative populaire pour « La signature d'une convention de fusion entre les cinq communes bérochales. Le 13 mai 2015, L'initiative est déposée avec 48 signatures valables. L'ACB souhaite que les Conseils communaux des cinq communes de la Béroche soumettent à l'approbation du Conseil d'Etat une convention de fusion avant le 31 décembre 2015.

En parallèle, les exécutifs des cinq communes de la Béroche et Bevaix travaillent depuis le début d'année sur l'élaboration d'un projet de fusion à six communes.

Le rapport remis avec l'ordre du jour explique les démarches entreprises.

P-A. Burgat : Bevaix – Montalchez l'un a besoin de l'autre et vice versa. On peut déjà constater que des clubs, associations se sont mis ensemble : fanfare, foot, forêt, centre médical, cercle scolaire... Bevaix a déjà connu une tentative de fusion avec Boudry-Cortailod qui a été refusée

Le conseil communal propose de refuser l'arrêté relatif à l'initiative populaire et d'accepter l'arrêté relatif au contre projet.

L'ACB a d'ores et déjà promis de retirer l'initiative populaire si les cinq communes de la Béroche acceptent le contre-projet.

L'arrêté concernant le projet des initiants est refusé à l'unanimité.

L'arrêté relatif à l'élaboration et signature d'une convention de fusion avec les communes de la Béroche et Bevaix est accepté à l'unanimité.

Le conseil communal remercie le conseil général pour son choix. Des groupes de travail seront créés pour construire l'entité de la future commune.

5. **Information du Conseil Communal**

Puit :

Conduite d'aspiration. Carottage a eu lieu. La partie sanitaire doit encore être fait et fonctionnel à la fin de la semaine.

Comballaz :

Un candélabre doit encore être posé à l'arrêt de bus de la Comballaz

Trottoir :

La modification de la bordure dans le carrefour vers le garage du Verger sera faite avec des bordures en granit. Les travaux dureront environ 1 semaine. Les travaux de garantie avaient déjà été effectués.

6. **Rapports des commissions**

Salubrité :

Pour établir le rapport annuel, la commission s'est rendue dans le restaurant communal La Baronne. Ils ont pu constater que tout était en ordre concernant les dortoirs. Thierry Cornu, Stéphane Vuillermet, Pierre-Alain Burgat étaient présents.

7. **Divers**

Dossier de l'eau :

Toujours en attente. Le dossier est chez Mme Butty du SENE.

Les Ruines :

Toujours en attente. Rien n'avance. En cas de demande de permis de construire, une demande de démolition doit être faite.

Panne de courant : Ancienne Poste – Route du Collège :

La panne est due à une phase cassée. Tout est remis à neuf par le groupe E à leur frais.

Anne-Sophie Jeannotat-Grandola :

La façade est de nouveau cassée. Doit s'adresser au conseil communal.

8. **Approbation d'un arrêté relatif à la modification des tarifs pour les travaux de déneigement**

Le Conseil communal propose de modifier les tarifs pour les travaux de déneigement comme suit :

- Fr. 200.00/heure forfait comprenant le tracteur, les chaînes à neige, la lame à neige et le conducteur du tracteur
- Fr. 150.00/heure forfait comprenant le tracteur, les chaînes à neige, la saleuse centrifuge et le conducteur du tracteur
- Un montant de Fr. 5'000.00 est garantie

Ces nouveaux tarifs constituent une augmentation d'environ Fr. 4'000.- sur le budget communal.

L'arrêté est accepté à l'unanimité des membres présents

Clôture de la séance à 21 heures 03

Montalchez, le 19 novembre 2015

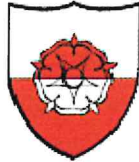
Au nom du Conseil général

Le Président
Daniel Götsch



La secrétaire
Carine Muster





Procès-verbal de la séance du Conseil général
du lundi 14 décembre 2015
au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 28 septembre 2015
3. Adoption du budget « compte de résultat » 2016
4. Information du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. Huit-clos (PV annexe)
7. Divers

Présence de MM. Bernard Renevey et Frédéric Mérat, journaliste.

1. Appel

Présents:

Daniel Götsch, Laurence Gagnepain, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Jean-Louis Collin, Yves Jeanmonod, Marika Kreis, Eric Burgat, Patrick Guillaume, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Anne-Sophie Jeannotat-Grandola, Yann Vuillermet,

Excusés:

Adrian Cirstea

La partie Huis-Clos a été maintenue par 9 voix pour et 4 contre.

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 28 septembre 2015.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents

3. Adoption du budget « compte de résultat » 2016

Avec l'exercice 2016, entrera en vigueur le nouveau modèle comptable harmonisé (MCH2), ce qui modifie la présentation du budget et des comptes.

p.4 point 2 : le montant de la scolarité obligatoire semble élevé, mais la commune de Montalchez compte 52 élèves, ce qui correspond à un montant de 8'575.- / élève.

p.11 point 73 : le compte pour la gestion des déchets ne doit plus être autofinancé. Selon le règlement communal sur les déchets 20% sont pris en charge par le compte de fonctionnement.

La commission financière approuve le budget en expliquant que le conseil communal est lié aux chiffres présentés. Il faut être attentif au fait que la commune est en train de grignoter la fortune, ce qui correspond à une diminution des marges de manœuvres, donc une diminution des possibilités d'investissement.

Le Canton pousse tout à la charge des communes.

Le budget 2016 est accepté à l'unanimité.

4. Information du Conseil Communal

Eau potable :

Le dossier progresse lentement. Une séance le 27 novembre 2015 avec Mme Butty et M. Girard du SENE a été constructive. Les zones de captage sont délimitées depuis 1990, mais doivent encore être sanctionnées. Le SENE collabore pour les démarches administratives et logistiques à titre gracieux.

La commune de Montalchez est l'avant-dernière commune qui ne remplit pas le fonctionnement du système de redondance du système d'approvisionnement.

Une subvention de 20% du fonds cantonal des eaux pour les travaux exécutés a été accordée..

Une aide supplémentaire peut être demandée au Conseil d'Etat. Il n'est pas possible de définir le montant de cette subvention supplémentaire ni quand. Le dossier et le crédit devront être votés avant le changement de la législature.

Chemin Vers chez Samuel :

Chemin communal d'environ 1km. Ce chemin est divisé en deux parties : une partie est construite en pente sur de la roche et une autre partie à plat que s'enfonce petit à petit. Contacté 3 entreprises différentes pour des devis. Mais pas encore de solutions. Une demande de crédit sera mise à l'ordre du jour au printemps 2016.

Eric Burgat : Une demande aux AF n'est-il pas possible ? à voir.

Néofusion :

Appel aux conseils généraux pour les groupes de travail, ainsi qu'aux citoyens par le journal Infofusion. 5 groupes ont été constitués.

1^{er} temps : régler les points qui doivent impérativement être dans la convention, travail principal pour tous les groupes

2^{eme} temps : les points moins primordiaux seront discutés ensuite.

La convention doit être rédigée et signée par l'exécutif au printemps 2016, présentée au législatif à l'automne 2016 et au peuple en fin d'année 2016.

Le comité de pilotage a fait la demande à un tiers pour tout ce qui est média. Pour cela, un budget de 10.-/habitant/commune présent dans le budget 2016.

Information par le biais par le voie de presse, site internet des communes, l'ACB, Infofusion.

P-A. Burgat : demande si les groupes sont importants. La taille des groupes sont différents entre chaque sujet. Pas de citoyens de Montalchez se sont inscrits.

Les élections 2016 de la commune de Montalchez seront identiques à celles en 2012, qui auront lieu en juin 2016. Des discussions avaient eu lieu quant aux changements d'élections, mais suite au travail de fusion, rien ne sera changé.

La nouvelle commune entrerait en vigueur en 2018.

STEP :

La STEP de St-Aubin a eu un changement de personnel. M. Bonvin a laissé sa place à M. Nussbaum. Des travaux dans la conduite intercommunale pour un montant de CHF 575'000.- en 2016 en système séparatif étant donné que le système est actuellement en unitaire. La qualité des boues est en ordre.

Forêt :

Division 2 et 6 sont en coupe. Les prix ne sont pas exceptionnels mais en fonction du cahier des charges, il doit être tenu avant la fin de la législature.

Chemin du bas :

Tout le chemin a été refait aux frais de l'entreprise

5. Rapports des commissions

Rien

6. Huis-Clos

PV annexe

7. Divers

Remerciement à la commune pour la pose du candélabre à l'arrêt du bus et les travaux aux puits du réservoir ont été faits.

Clôture de la séance à 21 heures 45

Montalchez, le 09 février 2016

Au nom du Conseil général

Le président
Daniel Götsch



La secrétaire
Carine Muster





**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
LUNDI 14 DECEMBRE 2015
AU COLLEGE DE MONTALCHEZ**

Ordre du jour

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du CG du 28 septembre 2015
3. Adoption du budget « compte de résultat » 2016
4. Information du Conseil communal
5. Rapport des commissions
6. **Huis-clos**
7. Divers

6. Huis-Clos

Le dossier avance lentement.

Le conseil général mandate le conseil communal de débloquer le dossier sur les 9 prochains mois par 9 voix pour et 4 abstentions.

Montalchez, le 09 février 2016

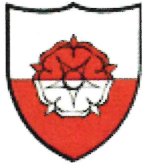
Au nom du Conseil général

Le président:

La secrétaire

Daniel Götsch

Carine Muster



PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL

SEANCE CONSTITUTIVE de la LEGISLATURE 2016 - 2020
Lundi, 27 juin 2016 à 20h00 au collège

Ordre du jour

1. Appel
2. Nomination du bureau du Conseil général
3. Nomination des commissions et représentations
4. Divers

Stéphane Vuillermet, président du Conseil communal, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et les remercie pour leur engagement. Il passe la parole à Daniel Porret, doyen de l'assemblée pour la suite de la séance.

Daniel Porret, adresse un message de bienvenue et rappelle l'ordre du jour.

1. Appel

Conseil général

Présents : 12 membres : Porret Daniel, Burgat Eric, Götsch Daniel, Vuillermet Yves, Burgat Pierre-Alain, Guillaume Patrick, Cornu Thierry, Gagnepain Laurence, Jeanmonod Yves, Longaretti Jérôme, Kreis Marika, Fergère Crétignier Mariève

Excusés : 2 membres Muster Carine, Eigenheer Fanny

Absent : 1 membre Cirstea Adrian

Conseil communal

Présent : 3 membres Vuillermet Stéphane, Raymondaz Christian, Perrin Olivier

Administration : Burgat Christine

Chaque membre se présente ensuite brièvement.

2. Nomination du bureau du Conseil Général

Daniel Porret procède ensuite à la nomination du bureau du Conseil général.

Sont élus à l'unanimité :

| | |
|----------------------|---------------------------------|
| Président : | Daniel Götsch |
| Vice-président : | Patrick Guillaume |
| Secrétaire : | Mariève Fergère Crétignier |
| Secrétaire adjoint : | Daniel Porret |
| Questeurs : | Marika Kreis Fanny Eigenheer |

Daniel Porret cède sa place et passe la parole au nouveau président du Conseil Général.

Daniel Götsch remercie les membres du Conseil de lui accorder leur confiance.

3. Nomination des commissions et représentations

Daniel Götsch procède ensuite à la nomination des différentes commissions et représentations dont vous trouverez la liste annexée. Toutes les propositions sont acceptées à l'unanimité.

L'administratrice demande que les commissions lui communiquent la composition de leur bureau jusqu'au 20 juillet 2016. Cette demande ne suscite aucune discussion.

4. Divers

Olivier Perrin informe les membres du Conseil général des prochaines échéances :

| | |
|---|--|
| 22 août 2016 à 20h00 au collège de Montalchez | Séance d'information relative au projet de fusion de « La Grande Béroche » et présentation de la convention de fusion. |
|---|--|

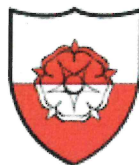
| | |
|---|--|
| 5 septembre 2016 à 20h00 au collège de Montalchez | Séance ordinaire du Conseil général avec à l'ordre du jour l'approbation du projet de fusion |
|---|--|

Fin de la séance : 21h00

Montalchez, le 28 juin 2016/cb

Le président :
Daniel Götsch

L'administratrice :
Christine Burgat



COMMISSIONS DU CONSEIL GENERAL 2016 - 2020

| | | |
|---|--|--|
| Commission financière 4 membres du Conseil général | Yves Vuillermet Eric Burgat Daniel Götsch Fanny Eigenheer | Président |
| Commission des naturalisations et des agrégations 5 membres du Conseil général | Laurence Gagnepain Thierry Cornu Jérôme Longaretti Patrick Guillaume Marika Kreis | Présidente Vice-président Secrétaire |
| Commission de la police du feu 5 membres choisis dans les milieux compétents | Pierre-Alain Burgat Yves Jeanmonod Louis Porret Patrick Guillaume Jean-Louis Collin | Président Vice-président Secrétaire |
| Commission de salubrité publique 4 membres dont au moins un Conseiller communal | Marika Kreis Pierre-Alain Burgat Laurence Gagnepain Stéphane Vuillermet | Présidente Vice-président Secrétaire |
| Commission d'urbanisme 4 membres choisis dans les milieux compétents | Carine Muster Daniel Porret Jérôme Longaretti Marika Kreis | Présidente Vice-président Secrétaire |
| Commission de l'énergie 3 membres du Conseil général | Mariève Crétignier Adrian Cirstea Thierry Cornu | Présidente Vice-président Secrétaire |
| Commission des manifestations 5 membres | Pierre-Alain Burgat Laurence Gagnepain Carine Muster Patrick Guillaume Jérôme Longaretti | Président Vice-président Secrétaire |
| Porte-drapeaux 2 membres | Yves Jeanmonod Yves Vuillermet | Suppléant |

REPRESENTATIONS DU CONSEIL GENERAL 2016 – 2020

| | |
|---|---|
| Conseil de fondation du home de la Fontanette 1 membre | Yves Vuillermet |
| Conseil général de Paroisse 3 membres | Eric Burgat Yves Vuillermet Thierry Cornu |
| Association région La Béroche (run), comité directeur 1 membre | Jérôme Longaretti |
| Association région La Béroche (run), Conseil intercommunal 1 membre | Pierre-Alain Burgat |
| Centre scolaire, Conseil intercommunal 2 membres | Daniel Porret Marika Kreis |
| Centre scolaire, Conseil d'établissement scolaire 1 membre | Laurence Gagnepain |



Procès-verbal de la séance du Conseil général
du lundi 5 septembre 2016
au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 Mai 2016.
3. Présentation du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus.
4. Lecture de l'arrêté de convention de fusion entre les 6 communes et approbation.
5. Divers.

1. Appel

Présents:

Conseil Général :

Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Adrian Cirstea, Thierry Cornu, Mariève Crétignier, Laurence Gagnepain, Patrick Guillaume, Yves Jeanmonod, Marika Kreis, Jérôme Longaretti, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Eigenheer Fanny, Christine Burgat

Conseil Communal :

Stéphane Vuillermet, Christian Raymondaz, Olivier Perrin

Administration Communale :

Christine Burgat

Excusé:

Daniel Götsch

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 30 mai 2016.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Présentation du projet de convention de fusion entre les communes de Bevaix, Fresens, Gorgier, Montalchez, Saint-Aubin-Sauges et Vaumarcus

M. O. Perrin présente le projet de convention de fusion points par points :

Mme Kreis relève que nous ne connaissons pas les moyennes des salaires des futurs conseillers communaux de la Grande Béroche.

3.1 Les Finances de la Grande Béroche

M. O. Perrin laisse la parole à M. Christian Raymondaz.

Discussion au sujet du coefficient fiscal :

Coefficient fiscal augmenté de 2 points au maximum. Le canton les donnera mais il y aura un report de charges d'environ 30 millions de francs, à approuver par le Grand Conseil, et ce, avec ou sans fusion.

Lecture du chapitre 3 de la convention de fusion, sujet finances et fiscalité :

Fin du groupe de travail pour la fusion. Annonce de la mise en place d'un nouveau plan comptable en cas de fusion.

M. O. Perrin souligne que si nous ne fusionnons pas, la commune devra s'attendre à une augmentation de 32 points pour parvenir à atteindre un résultat d'exercice nul, voir 40 points si la subvention pour l'électricité est supprimée. Il précise également que le COPIL estime que le budget de la Grande Béroche est fiable.

Lecture du chapitre 4 de la convention de fusion, transfert des biens et des engagements :

Le COPIL n'a pas pris de décision concernant la Paroisse.

M. O. Perrin précise que les habitants de la Grande Béroche conserveront leur origine mais que les enfants à naître seront eux, originaires de la Grande Béroche.

Lecture du chapitre 5 de la convention de fusion, Dispositions transitoires et finales :

Entrée en vigueur au 1^{er} Janvier 2018.

3.2 Rapport commun des Conseillers Communaux

Les questions des conseillers généraux :

Les Services à la population : qui sera chargé des fleurs, du balayage....

M. O. Perrin relève que le COPIL n'a pas procédé au calcul de ces coûts mais que les services à la population seront harmonisés à tous les villages de la Grande Béroche.

Il appartiendra à la nouvelle commune de procéder à des estimations des coûts avec différentes alternatives qu'elle mettra en place ou pas.

M. O. Perrin souligne la baisse de l'attractivité de la Commune de Montalchez due au trop peu nombreux services à la population en place versus la cherté de l'eau et des impôts. La fusion permettra de répartir les importantes charges d'infrastructure de la Commune de Montalchez sur un plus grand bassin de population.

M. A. Cirstea fait l'éloge du service de déneigement de la commune. Malgré la qualité de certains services à la population, M. O. Perrin rappelle que le COPIL ne peut garantir le maintien des mandats privés actuels.

En conclusion :

M. P. Guillaume appuie le fait que nous ne votons pas la fusion en ce jour mais le fait d'accorder aux citoyens de la commune le droit de voter.

M. C. Raymondaz souligne l'importance du travail effectué jusque-là et estime qu'il est important de donner la possibilité de se prononcer au peuple, notamment pour des raisons tacites de respect.

M. S. Vuillermet remercie le dévouement de M. O. Perrin pour son travail et sa participation active au COPIL.

4. Lecture de l'arrêté de Convention de Fusion entre les 6 communes

Vote et acceptation à l'unanimité.

5. Divers

Achat de parcelles de bois (cf plan de cadastre joint) :

M. Raymondaz nous a informés que Mme Balmer, propriétaire de forêts sur le haut de la commune, s'est rapprochée de lui afin de lui proposer la vente de quatre parcelles de forêts de 10'491m² au total.

M. Raymondaz a contacté le garde forestier M. Ginggen, qui a souligné l'intérêt pour ces parcelles :

- la loi forestière encourage les communes
- facilité d'abattage pour ces parcelles

La valeur estimée pour ce genre de forêts est d'environ 70 à 75 cts/m² sur la Grande Béroche. Ces parcelles étaient précédemment exploitées par M. Camponovo de Gorgier. M. Raymondaz rend attentif l'assistance qu'à notre époque les forêts ne rapportent pas d'argent mais qu'elles coûtent à l'entretien.

M. P.-A. Burgat se demande si cette acquisition serait prise en compte dans la fusion et si le bois est de bonne qualité à cette altitude. La qualité du bois n'est pas très bonne d'après l'avis général des conseillers communaux.

M. P. Guillaume demande à quelle fréquence doivent être effectuées les coupes. M. Raymondaz répond qu'en principe les coupes de bois devraient être effectuées tous les 10 ans.

M. Y. Jeanmonod estime que le prix est trop cher et qu'il devrait se situer aux alentours de 50 cts/m².

M. E. Burgat remarque que les privés n'entretiennent que peu leurs forêts.

M. Y. Vuillermet propose au conseil de négocier le prix avec comme limite haute à 75 cts/m².

Vote et acceptation par 10 pour, 1 contre et 2 abstentions.

Ruines de la ferme brûlée sise sur le Chemin de la Plaine

M. S. Vuillermet informe que la commune de Montalchez n'est pas le seul intervenant dans l'affaire de la ruine de la ferme Porret. Lors des négociations avec l'ECAP, une somme a été retenue sur le montant de dédommagement afin de détruire la ruine et de remettre le site en état, à convenance de la commune.

Il existe une pression financière entre la famille Porret et l'ECAP. Un délai de 9 mois courrait pour débloquer la situation.

M. D. Porret a contacté le propriétaire qui semblerait ne pas vouloir reconstruire au même endroit en raison de la limite légale au bord de route.

Conseil de Paroisse :

M. Y. Vuillermet informe de la prochaine constitution du conseil de paroisse fixée au 19 Octobre prochain.

Commission scolaire :

M. D. Porret affirme que les précédentes demandes relatives aux Cerisiers ont été traitées. Le comité a été constitué et Mme Kreis a été nommée secrétaire.

Ecole de Montalchez et sécurité :

Mme C. Muster relate que lors de la séance des parents du mercredi précédent, les parents ont été informés de l'envoi d'un courrier de la part de l'école réclamant une nouvelle barrière de sécurité pour délimiter l'air scolaire de celle de la route.

O. Perrin répond que des demandes d'offre sont en cours et que dans l'intervalle, 3 barrières amovibles ont été installées.

Travaux sur la route principale du village :

M. P. Guillaume informe que la réfection de l'enrobé de la route principale du village sera effectué de 20h à 7h le matin dans la nuit du 9 au 10 septembre prochain.

Douzième et dernière parcelle à construire aux Prés-Juniers :

M. P.-A. Burgat informe que la dernière parcelle à construire vient d'être piquetée. La maison Gaille Construction sera chargée de la construction.

Remerciement au CG, spécialement au CC, et à l'administratrice.

Clôture de la séance à 21 heures 45

Montalchez, le 17 Novembre 2016

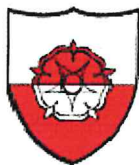
Au nom du Conseil général



M. Patrick Guillaume
Vice-président



Mme Mariève Crétignier
La secrétaire



Procès-verbal de la séance du Conseil général
du lundi 12 décembre 2016
au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2016.
3. Présentation du budget 2017 du compte de résultat.
4. Approbation de l'arrêté relatif au budget 2017 du compte de résultat
5. Approbation d'un arrêté relatif au mandat de la Fiduciaire.
6. Informations du Conseil communal.
7. Rapport des commissions.
8. Divers

1. Appel

Présents:

Conseil Général :

Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Adrian Cirstea, Thierry Cornu, Mariève Crétignier, Laurence Gagnepain, Patrick Guillaume, Yves Jeanmonod, Marika Kreis, Jérôme Longaretti, Carine Muster, Daniel Porret, Yves Vuillermet, Daniel Götsch, Fanny Eigenheer

Conseil Communal :

Stéphane Vuillermet, Christian Raymondaz, Olivier Perrin

Administration Communale :

Christine Burgat

Un participant externe :

M. Allisson de la feuille d'avis de la Béroche

2. Approbation du PV de la séance du Conseil général du 30 mai 2016.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Présentation du budget 2017 du compte de résultat.

M. D. Götsch fait la lecture du budget. Passage en revue des pages 1 à 15.

M. D. Porret interpelle le conseil communal et demande pourquoi nous avons une baisse d'environ 46'000CHF de la péréquation alors que Fresens recevra environ 20'000CHF de plus.

Mme C. Burgat explique que la différence entre Fresens et Montalchez est générée en grande partie par le revenu des frontaliers et des impôts des personnes morales.

M. Y. Jeanmonod précise que le canton reçoit des montants de la France pour les frontaliers, qu'il redistribue ensuite aux communes.

M. D. Porret ne comprend pas le calcul.

M. C. Raymondaz confirme que la différence de revenus se retrouve dans les revenus des frontaliers.

M. D. Götsch et M. Raymondaz précisent que le nouveau format de présentation des comptes n'est pas forcément évident à lire.

4. Approbation de l'arrêté relatif au budget 2017 du compte de résultat

Lecture de l'arrêté par M. D. Götsch.

Approbation de l'arrêté à l'unanimité.

5. Approbation d'un arrêté relatif au mandat de la Fiduciaire.

M. C. Raymondaz rappelle que lors du dernier contrôle des comptes, quelques différents sont survenus avec la Fiduciaire.

Les conseillers communaux se sont rapprochés des 5 autres communes qui font maintenant parti de la Grande Béroche mais n'ont pas pu choisir la même Fiduciaire que les autres communes, car ces dernières ont déjà un mandat qui les lie à leur fiduciaire actuelle. La fiduciaire qui a été retenue est la Fiduciaire Müller Christe & Associés de Neuchâtel.

Malheureusement, M. D. Porret n'a pas reçu les documents en même temps que la convocation. Mme C. Burgat lui remet un exemplaire de suite dont il prend connaissance immédiatement.

M. O. Perrin précise que cette Fiduciaire sera mandatée uniquement pour le contrôle des comptes 2016 et que la commune de Montalchez ne sera plus liée à cette maison après la fusion.

Lecture de l'arrêté relatif au mandat de la Fiduciaire par M. D. Götsch.

Approbation de l'arrêté à l'unanimité.

6. Informations du Conseil communal.

Ruines de la ferme brûlée sise sur le Chemin de la Plaine

M. S. Vuillermet explique que le conseil communal a envoyé une convocation à M. Jean-Daniel Porret en octobre dernier afin qu'il puisse venir présenter ses projets.

Malheureusement, ce dernier a décliné l'invitation et ne daigne pas répondre aux téléphones non-masqués qu'ont effectués Mme C. Burgat et M. O. Perrin.

Le Conseil communal travaille en étroite collaboration avec l'ECAP dans ce dossier.

M. S. Vuillermet informe que M. Jean-Daniel Porret est en copie de tous les échanges de courrier entre la commune et l'ECAP. Un courrier de l'ECAP précise d'ailleurs que M. Jean-Daniel Porret recevra les indemnités dus seulement si les travaux seront terminés avant fin décembre 2017. Il a désormais trois possibilités : 1) reconstruire un bâtiment à l'emplacement des ruines actuelles ; 2) Construire un rural à l'extérieur du village ; 3) la situation reste statu quo.

Dans le but de savoir ce que la commune est en droit d'exiger du propriétaire (notamment pour sécuriser les lieux), le conseil communal a contacté la Protection Juridique. Cette dernière a conseillé de prendre un avocat. M. S. Vuillermet rappelle que l'ECAP finance la reconstruction de ce qui a été détruit mais que nous ne pouvons écarter l'éventualité que la ruine reste telle- quelle.

M. D. Götsch souligne que M. Jean-Daniel Porret a déjà reçu par le passé, l'autorisation pour construire hors village. M. S. Vuillermet informe que de toute façon, ce premier permis de construire est à présent caduc, car les délais sont dépassés.

Mme. L. Gagnepain demande la confirmation que la première autorisation délivrée avait été soumise à la condition de la démolition des ruines.

M. Y. Jeanmonod répond que vu le délai fixé à fin décembre 2017 par l'ECAP, si aucune demande de permis de construire n'a été déposée en ce jour, il y a peu de chance de la construction soit finie à temps.

M. S. Vuillermet acquiesce sur le fait que le délai est très court pour reconstruire.

M. D. Götsch revient sur le fait que la commune se pose des questions et essaye de se prémunir et clôt le sujet.

Achat de parcelles de bois, venderesse : Mme Balmer :

M. C. Raymondaz informe que la commune a acheté les parcelles de forêt dont nous avons parlé à la séance du 5 septembre dernier. Pour rappel, ces parcelles sont sises sur le haut de la commune et ont été acquises au mois de novembre au prix de 6'819.50CHF soit 0.65cts/m².

Coupe division 4 : a été réalisée par l'équipe forestière de Bevaix et s'est bien déroulée. Toutefois, M. C. Raymondaz souligne que l'estimation du montant qui sera dégagé par la vente du bois n'est pas bonne en raison de la faible valeur du bois sur le marché en ce moment, mais que nous devons bien entretenir nos forêts.

Fusion des 6 communes composant la Grande Béroche

M. O. Perrin se félicite de l'acceptation de la fusion par les 6 communes (avec un grand oui de la commune de Montalchez). Il nous informe que le COPIL a fini ses travaux le 27 novembre dernier mais que le comité s'est tout de même réuni la semaine passée et qu'une séance plénière aura lieu à la Rouveraie le 19 décembre prochain.

Un vote aura lieu prochainement afin de nommer un comité de mise en place de la fusion. Ce comité devra en principe être composé d'un conseiller communal de chaque commune au minimum et peut-être de conseillers généraux.

Les prochaines élections auront probablement lieu le 21 mai 2017. Des discussions sur les travaux préparatoires ainsi que l'information aux employés communaux seront bientôt agendés.

Présentation des comptes du COPIL : M. O. Perrin informe que le COPIL a dépensé environ 45'000CHF, soit seulement 50% de son budget. Le COPIL souhaite à présent que les gens s'impliquent dans le projet afin d'avoir une bonne représentation de chaque village (constitution possible d'assemblées villageoises).

M. O. Perrin se félicite du taux de participation à la votation pour la fusion qui a été d'environ 78%, soit 130 bulletins valables. Le but est à présent de mettre en place correctement la nouvelle commune, cette fusion étant une grande opportunité pour notre commune (et pas uniquement pour l'aspect financier).

Remerciements de M. O. Perrin.

Nouvelle employée communale à la commune de Montalchez

Le concierge M. M. Porret a terminé son mandat pour la commune de Montalchez en date du 1^{er} Décembre dernier et la commune a fait paraître une offre d'emploi pour repourvoir la place. Le conseil communal a reçu 3 postulations, y-compris celle de Mme C. Burgat, déjà active à 50% en qualité d'administratrice de la commune de Montalchez (et qui cherchait par ailleurs à augmenter son taux d'activité). C'est Mme C. Burgat qui sera donc engagée en qualité de concierge, en remplacement de M. M. Porret, et en complément de son activité d'administratrice.

Ecole de Montalchez et sécurité :

M. O. Perrin informe qu'une solution temporaire a été trouvée afin de sécuriser l'école de Montalchez. La commune est en attente d'une barrière en treillis comportant une partie amovible qui laisse un passage pour les chasse-neige et/ou véhicules.

7. Rapport des commissions.

Police de feu :

M. P.-A. Burgat informe que le contrôle des bâtiments a été effectué dans les temps et que le rapport devrait être retourné à l'Etat d'ici fin Janvier 2017.

Urbanisme :

Mme C. Muster informe qu'une réunion a eu lieu le 1^{er} Novembre dernier afin d'étudier le dossier de la 12^{ème} et dernière parcelle à construire des Prés-Juniers. Ce dernier étant conforme, il a obtenu l'approbation de la commission.

8. Divers

Sécurité de à l'arrêt de bus :

Mme L. Gagnepain : Y-a-t-il une solution de réunir les arrêts de bus en face du garage afin d'avoir plus de sécurité lors de l'attente à l'arrêt de bus pour nos enfants ?

M. S. Vuillermet (en charge des routes), a pris contact avec la société CarPostal Suisse SA (ci-après nommée CPS) afin d'étudier les possibilités pour déplacer l'arrêt de bus. Une des possibilités est de déplacer et avancer d'une vingtaine de mètres l'arrêt actuel du centre du

village afin que les enfants soient sur les places de parc de Mme Sonia Raymondaz. M. S. Vuillermet précise qu'une convention en ce sens a déjà été signée par le passé. Une nouvelle convention a été demandée.

Mme L. Gagnepain estime que cette solution tient du bricolage. En effet, pour elle, il est risqué de laisser 20 enfants sur des places de parc à côté de voitures privées en raison de dégâts potentiels.

Pour répondre à Mme L. Gagnepain, M. S. Vuillermet informe qu'au vu des autres usagers (pas les enfants), la CPS pense que décentrer l'arrêt du village n'est pas une solution.

M. P.-A. Burgat demande si les enfants sont vraiment plus en sécurité s'ils doivent passer devant chez la famille Grandola pour rejoindre l'arrêt de bus de la Comballaz.

M. O. Perrin estime que nous pouvons inciter les enfants à passer devant la ferme de la famille Cornu, mais que nous ne pouvons avoir la certitude qu'ils obéiront.

M. P.-A. Burgat rappelle que l'arrêt de la Comballaz est placé sur un terrain privé.

M. D. Porret est d'accord avec Mme L. Gagnepain, et souligne que le village devient dangereux en raison de l'augmentation du trafic (camion à lait, car touristiques rejoignant le Creux du Van, frontaliers...). M. D. Porret se propose de faire un courrier au Conseil d'Etat et de proposer une visite des lieux avec M. Favre (Conseiller d'Etat) dans le but d'accélérer le projet de contournement du village. En plus il nous fait remarquer que le trafic agricole (tracteur avec bosses) force les piétons à se mettre dos au mur lors de leur passage pour ne pas être touchés (sans parler des camions de long-bois).

M. D. Götsch est subjugué par la situation qu'il estime inimaginable. C'est donc pour lui, une bonne idée de contacter M. Favre.

M. O. Perrin affirme que même s'il est conscient de la problématique de sécurité, il ne peut ignorer un argument majeur de la CPS en faveur du maintien de l'arrêt situé au centre du village : Lorsque le bus prend ou dépose des passagers au centre du village, il bloque complètement la circulation (situation plus sûre que sur de grands axes où les enfants passant devant le bus pourraient se faire renverser par des véhicules qui le doublerait).

M. P.-A. Burgat demande ce que veulent les mamans ?

Mme L. Gagnepain propose d'utiliser le bas-côté de la route à côté de l'école du village.

M. Y. Vuillermet rétorque que la situation pourrait se révéler encore plus dangereuse en cas de verglas car cet endroit est pentu.

M. P. Guillaume estime que l'arrêt de la Comballaz est mieux situé pour dispatcher les enfants entre les Prés-Junier et le centre du village. De plus, la place est plus grande.

M. O. Perrin relève que la proposition initiale (utiliser les places de parc de Mme Sonia Raymondaz) n'a pu être maintenue dans le temps car le panneau de l'arrêt du bus n'a jamais été déplacé et qu'aucun marquage au sol n'ait jamais été réalisé.

M. C. Raymondaz poursuit en expliquant que la commune avait déjà payé, il y a une dizaine d'années, une barrière côté Sud de ladite place de parc. Selon lui, la CPS argumente également que les bus s'arrêtant aux abords de l'école ne pourraient pas repartir en direction de Provence en cas de neige ou de verglas.

M. S. Vuillermet rappelle que nous n'avons pas de terrain communal à disposition.

M. A. Cirstea souligne la dangerosité des abords des arrêts de bus en expliquant que les enfants sautent régulièrement devant les véhicules.

M. D. Götsch demande à Mme L. Gagnepain si elle est satisfaite du résultat.

Mme L. Gagnepain répond ne pas s'attendre à plus de résultats immédiats mais tient à relancer le débat et remercie pour les réponses obtenues.

M. D. Porret demande pourquoi le village ne dispose pas de passages piétons.

M. S. Vuillermet répond qu'après différents échanges avec M. Zosso des Ponts et Chaussées, il a reçu l'information que les conditions suivantes devaient être remplies pour pouvoir signaler un passage piéton :

- nécessite un minimum de visibilité
- le piéton doit pouvoir se tenir en attente hors du passage
- les zones à 30km/h ne se voient plus attribuer de passages piétons

Dès lors, on ne peut que constater que le village ne répond pas aux exigences légales et que les passages piétons ne seront pas marqués. Le service des Ponts et Chaussées estime aussi que les piétons se sentent plus en sécurité sur un passage piéton et que, de ce fait, ils font moins attention. Il assure également qu'il est difficile pour les automobilistes de respecter les distances de freinage.

M. S. Vuillermet informe également qu'il a reçu la visite d'un spécialiste du Bureau de Prévention des Accidents (ci-après nommé BPA) qui a confirmé les informations du service des Ponts et Chaussées et constaté une faible fréquentation des lieux critiques en dehors des horaires de ramassage du bus.

M. D. Porret affirme que la zone 30 a été validée par l'Etat mais que tout le monde ne respecte pas cette limitation de vitesse. Il propose la mise en place d'une signalétique lumineuse « bonhomme ».

M. O. Perrin relate le fait que le BPA estime la signalisation suffisante (même s'il consent que l'on pouvait faire plus).

M. D. Götsch propose une signalétique lumineuse active à certaines heures par exemple.

M. O. Perrin rappelle que nous devons être sûrs de ce que nous faisons.

M. S. Vuillermet porte également notre attention le fait que ce genre de mise en place devra être sanctionné par l'Etat et que nous devons faire d'autant plus attention à ce que nous faisons.

M. Y. Vuillermet propose un indicateur de vitesse sympathique.

M. E. Burgat répond qu'il y en a déjà eu un par le passé et que les enfants se lançaient depuis plus haut pour savoir qui gagnerait la course....

M. S. Vuillermet rappelle que des contrôle de vitesse ont lieu régulièrement. Il rappelle qu'à pieds, nous pouvons avoir l'impression que les véhicules roulent vite mais que très souvent, les conducteurs respectent le 30km/h.

M. A. Cirstea complète qu'il est difficile d'éviter le camion à lait dans la zone critique en raison de sa vitesse.

M. O. Perrin remémore que le radar a déjà été installé à Montalchez par le passé mais qu'il fut surpris de constater le très faible nombre d'infractions.

M. P. Guillaume propose de passer la zone en zone 20km/h.

Mme C. Burgat et M. Y. Jeanmonod affirment qu'il n'est pas possible de passer en zone 20km/h une route cantonale de liaison.

M. C. Raymondaz relève qu'en ayant une zone 30km/h, la commune de Montalchez est déjà privilégiée.

Matériel appartenant au Service du Feu

M. P.-A. Burgat :

Le Service Régional du feu cherche à se départir de matériel (notamment une ancienne motopompe + des conduites portées par deux chariots + une remorque –qui n'apparaît dans aucun inventaire- + des échelles...) qui ne sera visiblement plus utilisé car plus aux normes.

Le Service Régional du feu veut se départir du hangar afin de réduire ses coûts de location, et cherche en lieu et place un garage. Il impose également de vider le hangar qui est plein de « découvertes », dont certaines devront être gardées par la commune.

A noter que la Protection Civile aurait la possibilité de venir le 20 décembre prochain pour éliminer le matériel lui appartenant (à discuter hors séance entre M. P.-A. Burgat et M. S. Vuillermet).

M. S. Vuillermet estime que le tarif de location du hangar est équitable, et que le réel problème réside plutôt dans le fait de motiver les pompiers du village à œuvrer s'il n'y a plus de matériel à disposition.

M. P.-A. Burgat informe qu'il resterait à Montalchez une Motopompe et quelques tuyaux. Il rappelle également qu'il ne fait plus parti de l'Etat-major qui a été dissout et que de ce fait, il ne fait que donner les lignes directrices de la région. Tout comme une majorité de pompiers présents dans l'assemblée, il tient au matériel pour le bien-être de la commune. Il n'a toutefois pas de chiffres clairs à communiquer.

M. C. Raymondaz clame ironiquement qu'en cas d'incendie, Montalchez aura de la pression mais plus de tuyaux !

M. P. Guillaume demande si quelque chose empêche la commune d'acquérir ce matériel.

Mme C. Burgat informe que la location du hangar représente un montant de 2'800CHF/an.

M. P.-A. Burgat confirme que la commune de Montalchez peut garder le matériel

M. C. Raymondaz acquiesce.

M. D. Götsch demande si l'assemblée est d'accord que la commune conserve un minimum de matériel.

M. D. Götsch propose de garder le matériel et le local.

M. C. Raymondaz affirme qu'en cas d'incendie, tous les pompiers se précipiteront au collège pour chercher du matériel.

M. P.-A. Burgat pense que le Service Régional du Feu ne voudra pas payer de location pour un hangar abritant du matériel qui ne leur appartient pas/plus.

L'avis général est de maintenir un minimum de matériel.

M. S. Vuillermet relate qu'à l'assemblée des syndicats, Montalchez a droit à une voix mais n'a pas de poids. La commune peut donc prendre une initiative communale mais.....

M. O. Perrin tranche en affirmant que la grande commune aura plus de poids....

Remerciements :

M. Götsch remercie :

- l'ensemble de l'assemblée
- la secrétaire
- M. P. Guillaume qui l'a remplacé à la séance précédente
- le conseil communal qui effectue à 3, les tâches de 5 conseillers communaux
- Mme C. Burgat

M. P.-A. Burgat remercie le conseil communal ainsi que M. O. Perrin pour le travail effectué dans le cadre de la fusion et le félicite pour son succès dans ses démarches.

M. O. Perrin, au nom du conseil communal, remercie le conseil communal pour son soutien mais également Mme. C. Burgat pour son travail de migration sur le nouveau logiciel comptable.


Remerciement au CG, spécialement au CC et à l'administratrice.

Clôture de la séance à 21 heures 30

Montalchez, le 12 Décembre 2016

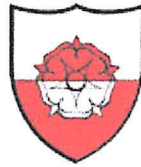
Au nom du Conseil général

M. Daniel Götsch
Président



Mme Mariève Crétignier
La secrétaire





Procès-verbal de la séance du Conseil général

du lundi 19 Juin 2017

au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2016.
3. Présentation des comptes 2016.
4. Rapport de la commission financière.
5. Approbation des comptes 2016.
6. Informations du Conseil communal.
7. Rapport des commissions.
8. Divers

1. Appel

Présents:

Conseil Général :

Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Mariève Crétignier, Laurence Gagnepain, Patrick Guillaume, Yves Jeanmonod, Marika Kreis, Jérôme Longaretti, Daniel Porret, Daniel Götsch, Fanny Eigenheer

Absent :

Adrian Cirstea, M. Y. Vuillermet EXCUS, Mme Karine muster EXCUS

Conseil Communal :

Stéphane Vuillermet, Christian Raymondaz, Olivier Perrin

Administration Communale :

Christine Burgat

Un participant externe :

M. Allisson de la feuille d'avis de la Béroche

Note : les points 2, 3, 4 et 5 du procès-verbal de la présente séance est retranscrit par la secrétaire Mme M. Crétignier, d'après les notes de M. D. Porret.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 12 Décembre 2016.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les membres présents.

3. **Présentation des comptes 2016.**

M. D. Götsch fait la lecture des comptes 2016. Passage en revue des charges de la commune de Montalchez, pages 1 à 20 selon la classification fonctionnelle, puis du compte de résultat (1 page), et enfin du bilan détaillé (4 pages).

M. P. Guillaume demande pourquoi les charges relatives aux Soins ambulatoires (Services de sauvetage, rubrique 42200) ne sont pas présentées au budget.

Mme C. Burgat renseigne M. P. Guillaume en expliquant que ces charges sont affectées à une autre rubrique (Santé publique, non mentionné ailleurs, rubrique 49000).

M. P. Guillaume remercie Mme C. Burgat pour les précisions.

4. Rapport de la commission financière.

Lecture du rapport de la commission financière par M. E. Burgat.

5. Approbation de l'arrêté relatif aux comptes 2016.

M. D. Götsch fait la lecture de l'arrêté relatif aux comptes 2016 qui est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

6. Informations du Conseil communal.

Sécurité à l'arrêt de bus :

Faisant suite à la précédente séance du 12 décembre 2016, où Mme L. Gagnepain soulevait le problème épineux de la dangerosité au niveau de la circulation routière sur la route principale du village (et particulièrement lors du ramassage scolaire), les membres du Conseil communal et du Conseil général ont cherché des solutions réalisables.

M. S. Vuillermet rappelle que la commune ne possède pas de terrain à mettre à disposition pour la réalisation d'un abribus. Des discussions avec Mme Colette Burgat, propriétaire d'un terrain jouxtant l'arrêt du haut du village ont alors eu lieu.

Mme Colette Burgat se propose de mettre à disposition de la commune la surface nécessaire pour la construction d'une place qui soit sécuritaire pour les enfants. Un dossier a donc été constitué, prévoyant la construction d'une dalle dans le prolongement du décrochement actuel de la route, qui surplombe sa place « jardin ».

Un photomontage est présenté à l'assemblée.

Un contact a été établi avec la société Car Postal Suisse SA (ci-après nommée CPS), qui a émis un préavis favorable.

Comme la construction se situe à une distance inférieure à 7 mètres 50 du centre-route, il a été nécessaire de demander l'avis d'un architecte. La commune s'est également renseignée sur le type d'abris susceptibles d'être implantés.

Malheureusement, le montage financier n'est pas prêt, et comme le montant estimé est supérieur à 20'000CHF, une demande doit être formulée auprès des autres communes composant la future commune de la Grande Béroche.

Mme L. Gagnepain remercie Mme Colette Burgat pour la mise à disposition de son terrain. Pour elle, cette solution semble la plus évidente.

M. O. Perrin précise que le projet a été présenté à Mme Colette Burgat.

M. Y. Jeanmonnod demande s'il existe une possibilité que la CPS soutienne le projet financièrement.

M. S. Vuillermet rétorque que les signalisations de l'arrêt seront prises en charge par la CPS.

M. Y. Jeanmonnod demande si les gabarits de l'abri ont été pré-approuvés par la CPS.

M. S. Vuillermet répond que les distances proposées sont adéquates et que la CPS s'adaptera à la configuration du village.

M. C. Raymondaz demande qu'est-ce qui garantit que la CPS ne déplacera pas l'arrêt après la réalisation de l'ouvrage.

M. D. Götsch répond que les normes ne seront pas forcément respectées et que la CPS ne peut pas garantir que l'arrêt ne sera pas déplacé. De plus, il rappelle que comme le budget pour cette réalisation dépasse les 20'000CHF, il faudra demander l'approbation des autres communes composant la future commune de la Grande Béroche.

M. O. Perrin demande un vote de principe pour que le Conseil communal puisse présenter le projet aux autres communes composant la future commune de la Grande Béroche.

M. D. Götsch informe que si nous procédons à un vote de principe, celui-ci n'engagera en rien la commune de Montalchez pour le futur et qu'une prochaine séance sera nécessaire avant la fin de notre mandat.

Mme C. Burgat précise que nous pouvons tout de même demander un accord de principe aux autres communes composant la future commune de la Grande Béroche.

M. S. Vuillermet informe qu'il a saisi l'occasion pour visiter le deuxième arrêt de bus du bas du village au lieu-dit La Combamaz afin d'évaluer la possibilité de faire goudronner la place qui est actuellement sur terre-battue. Dans le cas d'un goudronnage, il sera inéluctable de faire une convention avec le propriétaire du terrain ainsi que de la faire inscrire au registre foncier.

Mme M. Kreis remercie le Conseil communal pour l'avancement du dossier.

M. D. Götsch demande à l'assemblée de voter la demande d'un accord de principe auprès des communes composant la future commune de la Grande Béroche.

La demande d'un accord de principe auprès des communes composant la future commune de la Grande Béroche est acceptée à l'unanimité par les membres présents.

Sécurité routière et traversée du village :

M. S. Vuillermet informe que lors de la visite des Ponts et Chaussées, il a saisi l'occasion de redemander à M. Zosso, la possibilité d'effectuer à nouveau le marquage des passages piétons. Lors des discussions, la possibilité de passer la zone dangereuse en une zone 20Km/h (comme c'est le cas de la commune avoisinante de Gorgier) a été évoquée.

M. S. Vuillermet rappelle que les règles de circulation dans de telles zones sont les suivantes :

- priorité aux piétons
- interdiction de stationnement

Il relève également qu'un tel changement serait coûteux en termes de signalisation.

M. D. Götsch demande si cela demanderait l'ajout de panneaux.

M. D. Porret rétorque qu'il pourrait s'agir d'une fausse bonne idée, surtout si un vrai projet de contournement du village venait à voir le jour. Par exemple, l'ajout de chicanes pourrait se révéler incompatible avec les véhicules empruntant la route, comme pour les tracteurs qui sont de plus en plus gros...

M. M. Kreis assure qu'une zone 20Km/h pourrait être dangereuse car les enfants pourraient se sentir plus fort si on leur dit qu'ils sont prioritaires sur les véhicules.

Mme L. Gagnepain rétorque que les enfants sont sensibilisés au trafic à l'école notamment.

M. D. Porret souligne que la personne qui a décidé de supprimer les passages piétons manque de bon sens.

Mme M. Kreis appuie en expliquant qu'il s'agit effectivement d'une aberration.

M. P. Guillaume rappelle qu'une zone 20Km/h est un « passage piéton géant ».

M. C. Raymondaz affirme qu'un gros problème de sécurité a été soulevé lors de notre séance passée du mois de décembre 2016 et que la seule solution est un passage en zone 20Km/h. Il mentionne également que des solutions sans chicanes sont également proposées et qu'après le changement de limitation de la zone, le service cantonal viendra vérifier le respect de la nouvelle réglementation. Il précise également que dans le cas de trop nombreux excès, les chicanes seront imposées.

Mme M. Crétignier assure qu'en cas de changement, elle n'ira pas mentionner à ses enfants (même s'ils auront la priorité sur les véhicules) qu'ils peuvent désormais « sauter au milieu des voitures ». Il s'agit pour elle d'éducation.

M. P. Guillaume souligne qu'en zone 20Km/h, un conducteur doit s'arrêter même si des enfants sont en train de jouer, puis passer ensuite.

Mme E. Burgat affirme que dans ce genre de situation, les enfants se poussent spontanément.

M. P. Guillaume affirme que le même problème se pose devant les écoles. Au début de l'implémentation des zones 30Km/h, les passages piétons ont été supprimés. Cependant, la loi mentionne que la voiture est prioritaire mais qu'elle doit s'arrêter (bon sens) et laisser passer le piéton. Le problème majeur réside dans le fait que le 30Km/h ne serait que peu respecté (exemple de la poste qui serait passée à 45Km/h en dépassant un cycliste dans un virage). Par contre, en cas de dépassement, une grosse amende/voir un retrait de permis pourrait être infligés au conducteurs malveillants.

M. D. Götsch pense que si la zone 20Km/h est bien signalée, les conducteurs la respecteront. Il mentionne que nous ne devons pas non-plus perdre de vue qu'en dépit du fait que les enfants sont éduqués, ils ne se conformeront jamais à 100%, car un enfant reste un enfant.

M. P. Guillaume souligne que la zone d'évitement reste la meilleure option. Poser un calculateur numéraire pour connaître le volume du passage serait une bonne idée.

M. O. Perrin rappelle que peu d'infractions graves ont été relevées lors des contrôles passés.

M. P.-A. Burgat demande à identifier précisément la localisation de la potentielle zone à 20Km/h.

M. S. Vuillermet affirme que la commune doit motiver la demande au canton et que le projet est encore au stade d'étude. Si le passage en zone 20Km/h sur ce tronçon devenait une réalité, cela serait une première cantonale.

M. O. Perrin précise que le passage en zone 20Km/h serait établi depuis le panneau actuel de limitation au 30Km/h jusque chez devant la maison de Mme Jeannotat.

Mme M. Crétignier interroge sur la probabilité qu'un passage en zone 20Km/h puisse potentiellement fermer des portes pour le projet de contournement du village.

M. P. Guillaume demande s'il est possible de contraindre les automobilistes à passer par une autre route. Il souligne que la fréquentation de la chaussée est importante, car elle est utilisée notamment par les visiteurs du Creu du Van.

M. D. Götsch demande si nous ne sommes pas en train de nous pénaliser ?

M. S. Vuillermet affirme qu'en cas de modification, les frais incomberont à la commune de Montalchez.

M. Y. Jeanmonnod pense que la zone 20Km/h est pénalisante pour les conducteurs, d'autant plus qu'il s'agit d'une route cantonale. Cet état de fait pourrait légitimer le contournement du village.

M. D. Porret relève que les automobilistes sortent de zones où ils ont pour habitude de rouler à grande vitesse pour passer à des zones limitées à 20Km/h.

Mme M. Crétignier interpelle M. D. Porret afin de savoir si la lettre qu'il a proposé d'envoyer au conseiller aux états M. Favre (au sujet du contournement du village) lors de la séance du 12 décembre dernier a bien été expédiée.

M. D. Porret rétorque que cette proposition de lettre serait établie à titre privé et qu'il doit relancer le dossier.

M. D. Götsch insiste sur le fait que si quelque chose doit être entrepris, il faut se décider maintenant.

M. P. Guillaume complète que la zone 20Km/h devrait sécuriser l'arrêt de bus.

M. D. Götsch affirme que si nous voulons disposer des informations nécessaires au chiffrage, nous sommes en mesure de demander les informations aux services concernés.

M. Y. Jeanmonnod mentionne que cela sera soumis à l'approbation du canton.

M. O. Perrin assure que la demande sera faite en bonne et due forme.

M. D. Götsch demande l'approbation du Conseil général, même si une autre séance sera nécessaire pour fixer la demande.

Approbation de l'accord de principe par le conseil général pour continuer l'étude du projet qui sera soumis plus tard à l'état, par 10 voix et une abstention (M. D. Porret).

Ruines de la ferme brûlée sise sur le Chemin de la Plaine :

M. O. Perrin informe que la commune n'a reçu aucune réponse de M. J.-D. Porret à ce jour. Le dernier courrier envoyé pour demander l'enlèvement des ruines et des gravats de la sablonnière fixe le délai au 31 décembre 2017, et ce en adéquation avec le délai que l'Ecap a fixé pour l'indemnisation.

M. O. Perrin reçoit les remerciements du Conseil communal.

7. Rapport des commissions.

Commission de la police du feu :

M. P.-A. Burgat informe que la commission se réunira le 8 juillet 2017 pour organiser la visite d'environ 30 chalets et granges. La commission demandera certainement à la commune de participer aux frais de repas.

La commission a également pris contact avec l'Ecap afin d'informer au mieux les propriétaires sur les risques liés à l'usage des nouvelles énergies (telles que les panneaux solaires, l'essence...) pour toutes les constructions réalisées depuis les 10 dernières années.

Commission d'hygiène :

M. P.-A. Burgat informe que la commission d'hygiène s'est réunie pour visiter et faire une autorisation d'exploitation pour les chambres d'hôte que loue Mme Colette Burgat. C'est par ailleurs à la suite de la séance du mois de décembre qu'a été évoqué le problème épineux de l'abribus.

Commission des loisirs :

M. Longaretti informe que la commission va de l'avant avec l'organisation du dernier premier août de la commune de Montalchez.

M. Goestch propose de demander au chœur d'homme d'organiser la gestion et la distribution des boissons.

Mme L. Gagnepain rappelle la présence et la mise à disposition d'une caisse commune épargnée lors de la manifestation du St Nicolas d'un montant d'environ 600CHF.

M. D. Götsh remercie Mme L. Gagnepain pour la mise à disposition de ce montant qui pourrait par exemple servir à la location d'un château gonflable pour enfants.

M. J. Longaretti mentionne que l'information avait déjà été communiquée au Conseil communal mais que M. D. Götsch n'avait pas pu prendre connaissance en raison de son absence.

M. D. Götsch remercie tout de même pour l'information.

8. Divers

Avancement de la fusion :

M. O. Perrin informe que le comité de fusion se rencontre chaque semaine et gère 10 groupes de travaux différents. Il mentionne également que du point de vue des Ressources Humaines, les administrateurs et administratrices ont exprimé leurs souhaits lors d'entretiens.

Le comité peut déjà proposer un organigramme mais n'aura pas la possibilité de dire si il sera accepté. Certaines choses pourront être mise en place au 1er janvier 2018.

Les groupes de travail prendront fin au 30 juin 2017, cependant, le comité doit faire un état des lieux.

L'exécutif sera quand-à lui élu le 18.8.17. Le comité va débiter à monter l'organigramme de la nouvelle commune.

M. D. Porret demande quel va être le devenir des employés communaux ?

M. O. Perrin rétorque qu'il existe un manque en dotation en personnel, et que la commune de la Grande Béroche aura toujours besoin des mandats externes. Si certains veulent mettre un terme à leur contrat, leur demande sera exécutée.

M. D. Porret souligne notamment le fait que la commune de Montalchez a fait face à des problèmes avec le fontainier cette année.

M. D. Göstch adresse ses remerciements à la secrétaire.

M. P.-A. Burgat relève que quasiment toutes les personnes s'étant présentées aux élections sont passées et qu'il est fier d'être à Montalchez. Il appuie sur le fait que les gens se sont impliqués et que si nous pensions n'avoir qu'un élu, nous en avons en réalité beaucoup plus. Il remercie d'avance pour la suite.

M. S. Vuillermet remercie tout le monde, et rappelle de ne pas perdre les racines qui sont les nôtres, surtout pour ceux qui représenterons le village lors de plus grandes séances.

M. O. Perrin remercie une dernière fois et clos en mentionnant que nous aurons une dernière séance.

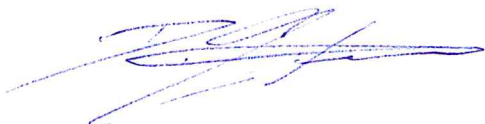
Remerciement au CG, spécialement au CC, et à l'administratrice.

Clôture de la séance à 21 heures 22

Montalchez, le 19 juin 2017

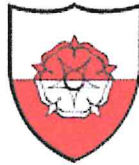
Au nom du Conseil général

M. Daniel Götsch
Président



Mme Mariève Crétignier
La secrétaire





Procès-verbal de la séance du Conseil général
du lundi 11 Septembre 2017
au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 Juin 2017.
3. Demande d'approbation d'un crédit pour la création d'abribus.
4. Informations du Conseil communal.
5. Rapport des commissions.
6. Divers

1. Appel

Présents:

Conseil Général :

Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Mariève Crétignier, Laurence Gagnepain, Patrick Guillaume, Yves Jeanmonod, Jérôme Longaretti, Carine Muster, Daniel Porret, Daniel Götsch, Yves Vuillermet

Excusés:

Fanny Eigenheer, Marika Kreis

Absents :

Eric Burgat, Adrian Cirstea

Conseil Communal:

Stéphane Vuillermet, Christian Raymondaz, Olivier Perrin

Administration Communale :

Christine Burgat

Un participant externe :

L'Express, en la personne de M. Mérat

Note : la liste de présence est établie par Mme Christine Burgat.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 29 Juin 2017.**
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les membres présents.
3. **Demande de crédit pour la création d'un abribus**

M. O. Perrin rappelle le contexte et qu'entre-autre, le terrain est mis à dispo de la part de la hoirie Francis Burgat. Le projet a été présenté par le bureau d'architecte Gassmann à la hoirie qui l'a accepté. Une convention a été signée. Elle sera inscrite au registre foncier.

Comme le mentionne la convention de fusion, les crédits doivent être soumis aux 5 autres communes. Cela a donc été fait et elles ont approuvé.

Distribution des documents présentant le projet de l'abribus.

M. D. Götsch remercie le conseil communal pour le travail accompli dans la réalisation du projet.

M. Y. Jeanmonod demande si l'escalier qui donne sur la Poëthoule est privé.

M. O. Perrin déclare que l'escalier est communal et qu'il est par ailleurs prévu de le rénover.

M. P.-A. Burgat mentionne que les marches sont hautes.

M. Y. Jeanmonod demande si les entreprises sont déjà adjudicataires.

M. O. Perrin informe qu'elles ne sont pas encore élues mais que la mise à l'enquête publique sera faite ce vendredi, et ce pour un délai d'un mois.

M. P. Guillaume demande qui est l'entreprise Rottet et d'où elle vient.

M. Y. Jeanmonod interroge sur le choix des entreprises et des prix, et demande si cette entreprise est la moins chère.

Mme Muster répond par la négative.

M. O. Perrin rétorque que cette entreprise n'est pas de la région.

Lecture de l'arrêté relatif à la demande de crédit pour la création d'un abribus au centre du village par M. D. Götsch.

L'arrêté est accepté à l'unanimité.

4. Informations du conseil communal

Fusion :

M. O. Perrin fait un point de situation et mentionne qu'au 1^{er} Janvier, la commune de la Grande Béroche entrera en force. C'est donc la fin des travaux du comité de fusion. En date du 13 ct, le comité va rencontrer le nouveau conseil communal. La transmission officielle des dossiers aura lieu en cette même date.

Les 10 groupes de travail donneront leurs rapports qui seront transmis avec 1 proposition d'organigramme. M. D. Grassi, directeur du RUN a bientôt fini son mandat. M. O. Perrin précise qu'il est possible que les nouvelles autorités demandent un soutien ou un accompagnement au comité.

5. Rapport des commissions

Commission du feu :

M. P.-A. Burgat informe que la visite des chalets a été finie le 10 ct. Il précise que tous n'étaient pas équipés d'extincteurs mais que les propriétaires ont été sensibilisés.

Les rapports ont été faits et ont été transmis. Un cas particulier a été relevé lors de la visite de deux maisons attenantes au niveau du bûcher. Les propriétaires ont été rendu attentifs aux risques.

M. P.-A. Burgat précise qu'il est motivé à continuer malgré le fait que ce n'est pas la priorité car cela lui tient à cœur.

M. O. Perrin acquiesce sur le fait que ce n'est pas la priorité mais que ce n'est pas à mettre de côté vu l'importance de la sécurité.

Commission des loisirs :

M. J. Longaretti mentionne que la commission des loisirs a organisé cette année le dernier 1^{er} Août à Montalchez.

Selon M. P.-A. Burgat, environ 140 personnes étaient présentes.

M. J. Longaretti souligne l'importance de la participation de M. Kurth et de son discours positif. Il remercie également le conseil communal pour l'augmentation du budget accordé pour la manifestation. Il mentionne que nous avons fini sur un bel événement. Il informe également sur la tenue d'une réunion de la commission ce samedi et que la commune offrira une verrée le 16 Septembre prochain aux participants bénévoles pour les remercier.

M. O. Perrin remercie pour cette soirée fort appréciée. En effet, l'organisation a très bien été gérée. Il mentionne également que nous ne savons pas comment le 1^{er} Août sera fêté l'an prochain mais qu'il est important selon lui, de garder cet événement au niveau des villages afin de préserver l'identité.

M. J. Longaretti suppose que l'événement aura peut-être lieu ailleurs dans les villages plus grands de la Grande Béroche mais qu'ils se tiennent à disposition en cas de besoins.

M. O. Perrin mentionne qu'une fête pour la fusion est envisagée (en dehors du 1^{er} Août).

M. Y. Vuillermet revient sur le sujet du crédit et demande si le conseil aimerait se rencontrer encore pour finaliser l'abribus.

M. J. Longaretti, M. D. Porret acquiescent. Mme Muster est également d'accord. L'avis général du conseil est favorable pour une dernière séance afin de finaliser le projet de l'abribus.

6. Divers

Assemblées villageoises :

M. D. Porret aborde le sujet de la création d'assemblées villageoises. Il demande si quelques personnes seraient prêtes à participer. Il mentionne que lors de la présentation des nouvelles autorités à la Rouvraie, le sujet a déjà été évoqué et que ces assemblées auront besoin de président, secrétaire, trésoriers....

M. O. Perrin rétorque que nous devons patienter car c'est trop tôt. Une proposition de structure identique dans chaque village a été proposée mais cette thématique est du ressort des nouvelles autorités.

Zone 20 km/h au centre du village de Montalchez :

M. D. Götsch revient sur la question de la potentielle modification de limitation de vitesse de la route traversant le village en zone 20 km/h. Il a le sentiment que le vote fait lors de la dernière séance a été unanime en faveur de la baisse de la limitation de vitesse.

Mme L. Gagnepain pense que le conseil s'est rendu compte que les marquages au sol absents depuis la réfection de la chaussée manquent réellement mais que la solution de la baisse de la limitation de vitesse reste la meilleure solution pour la sécurité de tous.

M. O. Perrin partage cet avis.

M. P. Guillaume mentionne que le projet d'évitement du village pourrait être écarté si nous réduisons la vitesse au centre du village.

M. Y. Jeanmonod qualifie d'encouble le passage en zone 20 km/h. Il mentionne que ce genre de décision reviendra au canton et que la commune pourrait demander un financement. Il pense que cette solution sera pérenne dans le temps car pour lui, la taille des véhicules ne vont par rapetisser avec le temps est un problème majeur.

M. S. Vuillermet mentionne que lors d'une discussion non-officielle de M. Kurth, ce dernier aurait laissé entendre que les crédits ne sont pas larges pour les routes touristiques et que le supplément de circulation pourrait être causé en raison de la fréquentation croissante du Creux-du-Van.

M. D. Porret rappelle que le minibus passe tous les jours et que des livraisons avec de grands camions ont lieu fréquemment dans le haut. Tout ceci sans compter sur le passage du camion de lait. Il mentionne également que la façade de certaines maisons porte les stigmates des passages serrés. Tout ceci est selon lui la preuve que le trafic est important et dangereux.

M. Y. Jeanmond le rejoint sur le fait que les longs véhicules n'arrangent pas la situation d'où la prise de mesures pour sécuriser le lieu. Il précise que le canton n'a pas d'argent et trouvera toujours des réponses.... Pour lui, l'argument du tourisme n'est pas notable. C'est la vie quotidienne de Montalchez et des activités professionnelles autour du village. Il suggère que nous nous serrions les coudes pour arriver à nos fins.

M. D. Götsch suppose que M. Kurth a sûrement tenté de faire un lien avec le Creux-du-Van car il ne connaît pas le coin.

M. O. Perrin mentionne que la fermeture de la route de Provence a engendré plus de trafic.

M. P. Guillaume est d'accord, d'autant plus que la route est belle depuis sa réfection l'an dernier.

Mme L. Gagnepain demande si nous avons déjà fait poser un compteur.

M. O. Perrin acquiesce.

M. P.-A. Burgat dit qu'une belle route d'évitement pourrait favoriser le tourisme.

M. J. Longaretti le rejoint totalement sur ce point.

M. O. Perrin demande si le conseil général est favorable à la poursuite de la demande par le conseil communal.

M. D. Götsch précise que le mandat tient tout le temps.

M. P.-A. Burgat dit qu'à 30 km/h c'est trop vite et que nous ne parvenons pas à traverser le village à une telle allure. Il suppose que le passage à 20 km/h peut gêner les gens mais que cette gêne est probablement d'ordre psychologique. Pour lui, le passage à 20 km/h n'est qu'une mise en phase avec la configuration du village. Il précise à titre d'exemple qu'à Gorgier, une rue pavée est piétonne.

M. S. Vuillermet informe que des contrôles de vitesse auront lieu la première année et qu'en cas de manque de respect, d'autres mesures seront mises en œuvre.

M. C. Raymondaz mentionne que le passage à 20 km/h n'est pas figé et que la commune pour toujours repasser à 30 km/h. Que cette mesure serait certes couteuse mais qu'elle peut toujours le faire.

M. D. Porret rappelle qu'en cas de passage à 20 km/h, les piétons seront prioritaires sur les véhicules.

M. Y. Vuillermet déclare qu'en cas d'ajout de chicanes, le trafic ne sera pas fluidifié.

M. C. Raymondaz prend l'exemple du trottoir traversant qui est pratique et que si la solution des chicanes est proposée par le canton, la commune dispose toujours du droit de repasser à 20 km/h.

M. O. Perrin dit que l'idée de départ n'est pas d'apposer de chicanes.

M. Y. Jeanmonod interjette que si les 20 km/h ne sont pas respectés, le débat sera tôt ou tard rouvert. Avec les années, la solution finale reste l'évitement du village.

M. O. Perrin dit qu'il faut encore que les riverains (ceux qui n'utilisent pas une potentielle route d'évitement) respectent les 20 km/h.

M. C. Raymondaz affirme que si nous restons passifs, rien de ne sera fait pour la sécurité des enfants.

M. Y. Jeanmonod se réjouit de voir comment la demande officielle sera reçue par le canton et se demande réellement quelle réponse sera donnée.

M. D. Götsch affirme que cette situation devait être un levier politique et que nous devons nous battre si nous voulons voir un jour le projet de contournement du village voir le jour.

M. C. Raymondaz demande à Messieurs P. Guillaume et T. Cornu, qui habitent au centre du village au bord de la route, ce qu'ils en pensent.

M. P. Guillaume déclare que c'est mieux pour la sécurité des enfants mais que les vélos vont encore plus vite que les véhicules. Il invite à venir constater l'ampleur du trafic un dimanche à 16h30 lorsqu'il est sur son balcon.

M. C. Raymondaz ajoute que 30 km/h est une vitesse élevée dans un environnement comme celui-ci.

M. D. Götsch propose qu'au vu du tournant historique faisant suite à la fusion, nous fassions une séance fin Novembre, si possible autour d'un repas.

M. P.-A. Burgat interjette que dans toutes les grandes communes, il y a des zones bleues, des contrôles et des amendes... qu'advient-il du parcage sauvage après la fusion ?

M. D. Götsch dit que cela concernera la vie dans la commune et que ce genre de prestations devront passer par un même canal. Il faudra tout de même mettre en place un mécanisme. Une assemblée villageoise pourrait être un bon levier.

M. O. Perrin mentionne que nous aurons des représentants au sein du législatif de la commune de la Grande Béroche.

Pompiers :

M. P. Guillaume revient mécontent sur le sujet des pompiers. Il mentionne que nous n'aurons plus de hangar, plus de pompier, plus de motopompe, plus de tuyau... Cet état de fait est contraire au bon sens. Les habitants devront avoir un extincteur mais la commune n'aura pas de tuyaux.

En cas d'incendie à Montalchez, les sapeurs devraient se présenter à St-Aubin et alors sur place, on leur demanderait de remonter pour éteindre le feu. Ceci est une perte temps lorsque l'on sait que le feu est canalisé dans les premières minutes. M. P. Guillaume demande s'il est vrai qu'il n'y a plus de matériel à disposition.

M. D. Götsch répond par l'affirmative. Il mentionne que tout est fermé en raison des coûts mais que nous pourrions nous manifester si nous souhaitons conserver une motopompe.

Mme M. Crétignier demande si nous n'avions pas déjà voté pour demander de conserver le matériel lors d'une séance précédente.

M. S. Vuillermet répond que le syndicat a voté. Il informe qu'une séance doit avoir lieu mercredi prochain pour discuter de cette problématique. Le rapport de 40 pages qui a été produit mentionne qu'il est impossible de maintenir la situation actuelle et que le projet de conserver un corps des pompiers à Montalchez est difficile à défendre. Il ajoute que l'Ecap pousse les projets de centralisation.

M. P. Guillaume s'indigne de voir que c'est l'aspect financier qui prévaut systématiquement et souligne que notre offre de conserver le matériel ne coûte rien.

M. D. Götsch insiste sur le fait que la machinerie est en route, et qu'il faut se manifester et faire du bruit à Montalchez. Il mentionne que nous avons beau en parler, il faut que la population prenne position et se manifeste : tant que Montalchez n'a pas ce qu'elle veut, nous ne devrions plus mettre de pompiers à disposition !

M. S. Vuillermet informe sur le contenu du rapport, qui peut par ailleurs être transmis. Il ajoute qu'il est fait mention d'un chapitre sur Montalchez qui dénombre 25 sapeurs au total, 0 sapeurs disponibles en journée, et aucun équipement d'appareil respiratoire, tandis que nous devrions satisfaire à 4 critères pour remplir les conditions imposées par la norme.

M. P. Guillaume dit que les statistiques n'ont été produites qu'à partir d'alarmes qui ont sonné pour rien...

M. D. Götsch souligne que l'intérêt en cas d'incendie est uniquement de protéger ce qu'il y a autour et de laisser brûler le reste. Il y aurait une pensée économique derrière tout cela.

M. C. Raymondaz rappelle que lors du dernier incendie, la maison a certes brûlé, mais qu'en l'absence des sapeurs de Montalchez, tout le quartier serait probablement parti en fumée.

Mme M. Crétignier mentionne qu'elle a pris connaissance des nombreux courriers envoyés par les pompiers aux syndicats, et qui sont pour la plupart restés sans réponse. Elle parle de méthodes de démobilisation, par la démotivation des troupes.

M. D. Götsch s'indigne sur le fait que cette situation perdure depuis plus de 10 ans et que personne n'ait rien fait.

M. D. Götsch remercie les participants à cette séance.

Remerciement au CG, spécialement au CC, et à l'administratrice.

Clôture de la séance à 21 heures 13

Montalchez, le 11 September 2017

Au nom du Conseil général

M. Daniel Götsch
Président



Mme Mariève Crétignier
La secrétaire





Procès-verbal de la séance du Conseil général
du lundi 4 décembre 2017
au collège de Montalchez

Ordre du jour

1. Appel.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2017.
3. Demande d'approbation d'un crédit pour la création d'abribus.
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers

1. Appel

Présents:

Conseil Général :

Eric Burgat, Pierre-Alain Burgat, Thierry Cornu, Mariève Crétignier, Laurence Gagnepain, Patrick Guillaume, Yves Jeanmonod, Marika Kreis, Jérôme Longaretti, Daniel Porret, Daniel Götsch, Fanny Eigenheer Adrian Cirstea, M. Y. Vuillermet, Mme Carine Muster

Conseil Communal :

Stéphane Vuillermet, Christian Raymondaz, Olivier Perrin

Administration Communale :

Christine Burgat

Un participant externe :

Le Littoral-Région, Monsieur Renevey

Note : la liste de présence est établie par Mme Christine Burgat.

2. **Approbation du procès-verbal de la séance du 11 Septembre 2016.**
Le procès-verbal est accepté à l'unanimité par les membres présents.
3. **Approbation d'un arrêté pour le renouvellement du mandat de fiduciaire pour l'audit des comptes 2017.**

Lecture de l'arrêté par M. Götsch.
Arrêté accepté à l'unanimité.

4. Informations du Conseil communal

M. S. Vuillermet nous informe qu'en date du 23 novembre dernier a eu lieu une séance sur la mise en conformité du réseau d'eau de la commune. Le projet a été présenté par M. Béguin, qui a bon espoir que le dossier aboutisse.

M. O. Perrin confirme les dires de M. S. Vuillermet.

M. S. Vuillermet demande si le fontainier a déjà été consulté.

M. D. Porret rétorque que non, pas encore.

Point sur le dossier de la ferme brûlée sise sur la Rue de la Plaine, famille Jean-Daniel Porret

M. S. Vuillermet revient sur le dossier de la ferme brûlée sise sur le chemin de la Plaine et appartenant à Jean-Daniel Porret. Il insiste sur l'importance de transmettre le dossier, notamment en raison des délais serrés qui paraissent difficilement tenables.

M. S. Vuillermet informe de la réception du courrier de recours fait par M. J.-D. Porret et de son rejet. Il ajoute en outre qu'à l'expiration du délai, les autorités pourront faire intervenir une entreprise externe afin de faire évacuer les décombres. M. Del Rio, responsable du dicastère sera désormais en charge de la reprise et du suivi du dossier.

M. O. Perrin ajoute qu'un rendez-vous avec M. Del Rio est planifié en date du 15 décembre prochain et insiste sur le fait qu'il trouve important la transmission du dossier aux autorités du nouveau conseil communal de la commune de la Grande Béroche.

Dossier de l'abribus

M. O. Perrin fait remarquer à l'assistance que le projet est déjà bien avancé et que le délai pour la finition est fixé pour avant Noël. Il mentionne que l'entreprise Gaille pourra bientôt débiter la pose de la menuiserie.

M. C. Raymondaz espère vivement que ce chantier sera terminé dans les délais et que la dalle en béton est déjà coulée.

M. S. Vuillermet précise que la pose des menuiseries devrait débiter à partir du 18 courant.

5. Rapport des commissions

M. D. Götsch mentionne qu'un remodelage de l'ensemble des commissions doit avoir lieu.

M. O. Perrin ajoute qu'une séance aura lieu le 11 courant afin de définir les nouvelles commissions.

M. P.-A. Burgat demande si les commissions de la commune de Montalchez doivent transmettre quelque chose.

M. O. Perrin argumente que les rapports ont été transmis mais qu'il est possible que les autorités de la nouvelle commune fassent des demandes de précisions ou de soutiens ponctuels.

Mme C. Muster demande ce qu'il va advenir du dossier de construction encore ouvert : Une demande de mise en conformité pour la construction d'abris à chevaux de Jean-Daniel Porret

M. S. Vuillermet explique que le dossier sera soumis à l'étude de la commission d'urbanisme et ensuite transmis aux nouvelles autorités.

M. P.-A. Burgat profite de la présence de la presse en la personne de M. Bernard Renevey, afin que quêter la prise d'une photo.

M. D. Götsch demande que cette photo soit prise à la fin de la séance.

5. Divers

M. O. Perrin prend la parole et fait un discours de remerciement au conseil qui a permis notamment la fusion et la constitution de la commune de la Grande Béroche. Il complète qu'à l'issue de la séance, un repas sera offert. Il remercie notamment Mme C. Burgat pour l'organisation.

M. D. Götsch revient sur le moment historique que nous sommes en train de vivre. Il relate l'histoire inscrite dans la rose d'Estavayer et précise que le premier conseil communal de Montalchez a eu lieu en 1847. Il apporte des précisions sur l'histoire de la naissance de la gestion des affaires de la commune et affirme nostalgiquement que quelque chose se perd.

Il informe que quelques copies d'anciens documents vont passer entre nos mains durant la soirée.

Il remercie l'assemblée pour sa présence et son engagement. Il évoque également l'idée de la naissance d'une assemblée villageoise et propose un rendez-vous informel ouvert à tous les citoyens de Montalchez. Le but serait de créer un lieu avec la commune de la Grande Béroche et de recueillir des informations. Il offre par ailleurs la possibilité de faire ce rendez-vous chez lui aux alentours du mois de mars 2018.

M. D. Porret est très favorable à cette idée.

M. Y. Jeanmonod demande si M. D. Götsch est prêt à s'occuper de l'invitation.

M. D. Götsch précise qu'il ne pourra pas maintenir sa proposition de rendez-vous chez lui si 150 personnes participent à la réunion.

M. O. Perrin affirme qu'il a déjà demandé aux futures autorités si ces assemblées seraient formelles.

Mme. M. Kreis soutient que les assemblées sont mentionnées dans les documents de constitution qui vont être prochainement soumises au conseil communal de la Grande Béroche.

M. Y. Jeanmonod demande qui serait intéressé à prendre part à cette constitution et que nous avons besoin d'initiatives.

M. O. Perrin rappelle l'importance de légitimer l'existence d'une telle entité en demandant le soutien du conseil communal de la Grande Béroche.

M. D. Götsch pense quand-à lui que nous sommes assez grands pour prendre des initiatives.

M. P.-A. Burgat revient sur l'aspect plus technique de savoir qui va payer le tout ménages. Il insiste sur le fait que de nos jours tout le monde possède une adresse email.

M. D. Götsch affirme qu'il veut bien financer le tout ménages, mais que le bouche-à-oreille doit fonctionner

M. Y. Jeanmonod précise qu'il n'est pas certain que le tout ménage soit distribué dans les boîtes-aux-lettres des résidents ayant apposés la mention « pas de pub » sur la leur.

M. C. Raymondaz informe que le tout ménage est déposé dans toutes les boîtes-aux-lettres seulement s'il est officiel.

M. D. Porret affirme que nous pouvons constituer un petit comité puis ensuite envoyer un tout ménage.

M. D. Götsch propose d'inviter tout le monde sans pour autant déjà constituer une assemblée officielle, de faire un simple apéritif puis d'en discuter.

M. D. Porret veut bien s'occuper de la distribution. Il demande à être informé par le conseil communal des nouveaux règlements, afin de prendre des dispositions pour une éventuelle constitution ultérieure.

M. O. Perrin affirme que nous pouvons faire une demande.

M. D. Götsch insiste pour cela reste informel, qu'on puisse discuter de tout cela lors d'une fondue.

M. D. Götsch remercie tous ceux qui se sont engagés dans la commune de Montalchez ainsi qu'à ceux qui ont effectué le plus de travail

M. P.-A. Burgat remercie à son tour et revient sur le fait que plus aucun habitant de la commune de Montalchez ne pourra vivre cela à l'avenir. Il remercie M. O. Perrin, notamment pour sa participation active pour la naissance de la nouvelle commune de la Grande Béroche.

Offre de présents au Conseil Communal.

M. D. Götsch remercie chaleureusement M. C. Burgat notamment pour son extrême disponibilité.

M. C. Burgat remercie à son tour, précisant que ce genre de compliments lui vont droit au cœur.

M. D. Götsch remercie M. M. Crétignier pour les tâches de secrétariat. Il demande s'il y a d'autres remarques à ajouter avant de clore la séance.

Remerciement au CG, spécialement au CC, et à l'administratrice.

Clôture de la séance à 20 heures 17

Montalchez, le 4 décembre 2017

Au nom du Conseil général

M. Daniel Götsch
Président

Mme Mariève Crétignier
La secrétaire